
JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF
VOL. XXXIV

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

TROISIÈME SESSION DE LA NEUVIÈME LÉGISLATURE

VOLUME XXXIV



SON HONNEUR
L'HONORABLE LOUIS-AMABLE JETTÉ
LIEUTENANT-GOUVERNEUR



QUÉBEC :
IMPRIME PAR LA C^{IE} D'IMPRIMERIE DE QUÉBEC
—
1900

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC]



CANADA,
Province de Québec,
[L. S.] }

L. A. JETTÉ.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-UNIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et à chacun de vous—

· SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-UNIÈME jour du mois d'AVRIL mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était adjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MERCREDI, le TRENTE-UNIÈME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite province de *Québec*; TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de Québec, ce DIXIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante et deuxième.

Par ordre,

L.-G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province que devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le TRENTE-UNIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et à chacun de vous —

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le TRENTE-UNIÈME jour du mois de MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Consell Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le DIXIÈME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGTIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante et deuxième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec,
[L. S.] }

L. A. JETTÉ.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume, Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le TRENTE-UNIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le TRENTE-UNIÈME jour du mois de MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présent en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, LUNDI, LE DIXIÈME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LOUIS AMABLE JETTE, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGTIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante et deuxième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec,
[L. S.] }

L. A. JETTÉ.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DIXIÈME jour de JUILLET dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le DIXIÈME jour du mois de JUILLET mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, SAMEDI, le DIX-NEUVIÈME

jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*; TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce TROISIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA.
Province de *Québec*,
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, que devait se tenir et avoir lieu en Notre cité de *Québec*, le DIX-NEUVIÈME jour d'AOUT dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DIX-NEUVIÈME jour du mois d'AOUT mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Québec*;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considération, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce SEPTIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatif, de la Province de *Quebec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le VINGT-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Québec*;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, MARDI, le SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante et troisième

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec,
[L. S.] }

L. A. JETTÉ.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite province, sommés et appelés à une assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le SEPTIÈME jour de NOVEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Québec* ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, SAMEDI, le SEIZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de *Québec*, se trouve convoquée pour le SEIZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Québec* ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos biens-aimés sujets. Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, JEUDI, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de JANVIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce QUATRIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante et troisième.

Par ordre,

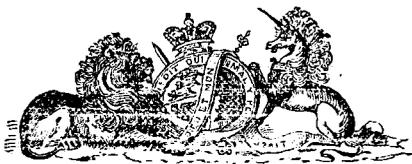
L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC



CANADA,
Province de *Québec*,
[L. S.] }

L. A. JETTÉ.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE, du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de JANVIER mil neuf cent—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve prorogée au VINGT-CINQUIÈME jour du mois de JANVIER prochain.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au DIX-HUITIÈME jour du mois de JANVIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou

obligés de paraitre en notre dite cité de *Québec*, le dit VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de *Québec*, JEUDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois JANVIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières, qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de *Québec*, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées. .

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait a poser le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre-Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Quebec*, ce VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante-troisième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

JEUDI, LE 18 JANVIER 1900

JEUDI, Le DIX-HUITIEME jour du mois de JANVIER dans la soixante-troisième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, à la troisième session de la huitième législature provinciale de Québec, continuée par diverses prorogation jusqu'à ce jour :

Les honorables Membres présents dans la salle du Conseil législatif sont :

L'honorable H. Archambault, *Orateur.*

Les honorables Messieurs

*Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Gilman,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,*

*McCorkill,
Methot,
Ouimet,
Pérodeau,
Rolland,
Ross, J. J.
Sharples,
Turner,
Ward.*

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Louis-Amable Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant

assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit : " Gentilhomme huissier à la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Laquelle étant venue.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative.

Je m'empresse de vous offrir, au commencement de cette année, une cordiale bienvenue et mes vœux les plus sincères pour le succès des travaux importants qui vous seront confiés.

Je ne puis inaugurer cette nouvelle session de la Législature de notre province sans signaler la guerre qui vient d'éclater entre le Gouvernement Impérial et les Républiques de l'Afrique du Sud. Je serai, sans aucun doute, votre interprète en renouvelant à Notre Gracieuse Souveraine, dans cette circonstance, l'assurance de notre entière fidélité et de nos vœux les plus sincères pour le prompt rétablissement de la paix à l'avantage de la couronne britannique qui nous a concédé nos libertés religieuses, civiles et politiques.

J'ajouterai que nos sollicitudes accompagnent sur le champ de bataille ceux de nos compatriotes qui ont affirmé leur patriotisme en prenant place dans les rangs du contingent canadien.

Plusieurs projets de loi touchant à des intérêts de la plus haute importance seront livrés à vos délibérations. Vous serez appelés à refondre entre autres, nos lois sur l'Hygiène et sur les Licences ; des amendements aux lois qui régissent les Terres de la Couronne, les Manufactures et les Sociétés Minières vous seront aussi proposés.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Mon gouvernement s'est appliqué assidûment, depuis la dernière session, à continuer l'œuvre de restauration financière à laquelle il s'était engagé, et je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'il a enfin réussi à accomplir cette tâche difficile. Comme vous le constaterez par les comptes publics qui vous seront incessamment soumis, l'équilibre est enfin rétabli dans nos finances, les recettes ordinaires de l'année présentant un excédant sur toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires. Avec le concours bienveillant que la députation a, jusqu'ici, accordé à mon gouvernement, je suis confiant que cet état de choses se continuera. Mais il faudra pour cela maintenir encore pendant quelque temps la dépense dans ses limites actuelles.

Le règlement des comptes entre le gouvernement de la Puissance et des provinces d'Ontario et de Québec a fait des progrès sensibles, dans le cours de l'année qui vient de se terminer.

Notre province a obtenu du bureau des arbitres une décision importante qui condamne Ontario à verser au fonds des Ecoles Communes une somme de près de trois cent mille piastres. Le gouvernement d'Ontario a cependant donné avis à mon gouvernement qu'il s'adressera à la Cour Suprême pour obtenir la permission d'appeler devant elle de cette décision.

La question des annuités dues à perpétuité aux sauvages du Lac Huron et du Lac Supérieur, en vertu des traités Robinson, offrait des difficultés considérables que mon gouvernement, par un arrangement avec les deux autres gouvernements intéressés, a pu régler définitivement à son avantage incontestable.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,*

Mon gouvernement n'a rien négligé des œuvres qu'il s'était engagé à promouvoir. L'éducation de la jeunesse a été l'objet de son attention toute spéciale. Il a augmenté l'aide accordée aux municipalités pauvres et aux écoles du soir ; il a subventionné pour les élèves institutrices une Ecole Normale qui vient d'être fondée à Montréal ; l'œuvre des livres gratuits pour les écoles primaires se poursuit et sera bientôt inaugurée par la distribution d'une excellente carte géographique de notre province à toutes les écoles dans les municipalités qui voudront en bénéficier ; les inspecteurs ont donné dans leurs districts respectifs des cours de pédagogie, auxquels se sont rendus, aux frais du gouvernement, un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices ; et afin d'encourager ces derniers dans leur tâche peu rémunérée, mon gouvernement a fait distribuer des primes en argent aux plus méritants d'entre eux.

Afin d'activer la colonisation dans notre Province, mon gouvernement a apporté le plus grand soin à l'ouverture de chemins nouveaux dans les régions colonisables, et de nombreux colons en ont profité pour y rechercher des établissements.

L'agriculture a aussi reçu sa large part d'encouragement de mon gouvernement qui, notamment, s'est occupé de la propagation des meilleures espèces d'arbres fruitiers, du perfectionnement des qualités du beurre et du fromage et de l'amélioration des chemins publics dans les différentes municipalités.

Par suite de la décision du conseil Privé, dont il fut question l'an dernier devant cette législature, mon gouvernement est entré en possession d'une partie des pêcheries qui, antérieurement, étaient administrées par le gouvernement fédéral. L'application judicieuse de la loi passée à cette occasion durant la dernière session, et de la loi de chasse ainsi que la part prise par la province à l'Exposition de Chasse et de Pêche tenue à New-York, en 1899, ont eu pour résultat un accroissement sensible dans le revenu de la province.

Mon gouvernement s'est particulièrement préoccupé de la protection et de la mise à profit de nos immenses régions forestières, ainsi que de nos superbes pouvoirs d'eau et de nos ressources minières. Grâce à son concours, des industries nouvelles et nombreuses continuent à s'établir dans

des régions jusqu'à ces derniers temps inhabitées, où des centres manufacturiers et populeux surgissent.

Le bois de pulpe a pris, depuis quelques années une telle importance au point de vue de la prospérité de notre population et du revenu public que mon gouvernement a cru devoir adopter des mesures pour en augmenter l'exploitation dans le pays au bénéfice de notre population industrielle et ouvrière.

Je vous laisse maintenant à la poursuite de vos travaux que la divine Providence, j'en suis persuadé, éclairera de ses lumières.

Alors, l'Assemblée législative s'en est allée et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

L'honorable M. *Archambeault* présente le bill (A) concernant l'agriculture.

Le dit Bill est lu une première fois *pro formâ*.

L'honorable M. *Archambeault* fait rapport du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône, lequel discours est lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, que tous les conseillers présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il jugera nécessaire.

Alors sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

VENDREDI, 19 JANVIER 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,
McCorkill

Méhot,
Ouimet
Pelletier.,
Pérodeau
Ross,
Sharples,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées :

Par l'honorable M. *Ouimet*, de l'Asile du Bon Pasteur, rue Fullum,
Montréal ;

De la compagnie de pouvoir hydraulique de St-Hyacinthe.

Par l'honorable M. *Bryson*, de la Hull Electric Company.

Par l'honorable M. *Lanctôt*, de J. P. Landry et autres ;

Par l'honorable M. *Girouard*, des sœurs de Charité du Bon Pasteur,
Montréal ;

Par l'honorable M. *Pérodeau*, du maire de Saint-Etienne de Lauzon ;
De Thomas Côté ;
Du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Par l'honorable M. *Chapais*, de la cité de Québec ;

Par l'honorable M. *Turner*, de la St. Lawrence and North Western
Railway Company ;

Par l'honorable M. *Pelletier*, de William Sutherland.

Par l'honorable M. *de Boucherville*, des Sœurs de Miséricorde (deux
pétitions) ;

Par l'honorable M. *Ross*, de la St. Maurice Land company et autres ;

Par l'honorable M. *McCorkill*, de Charlotte Learmouth et autres.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à
 mardi, le 30 courant, à 4 heures P. M.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de
 Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône à l'ouverture
 de la session.

Il est proposé par l'honorable M. *Lanctôt*, appuyé par l'honorable M.
Ward, qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-
 gouverneur, dans les termes suivants :

A Son Honneur l'honorable LOUIS A. JETTÉ.

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

Nous, les loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la
 province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions
 respectueusement Votre Honneur du gracieux discours qu'il a bien voulu
 nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Et la question étant posée sur la dite motion, la chambre se prononce
 dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, appuyé par l'honorable M.
Ward, il est

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le lieute-
 nant-gouverneur par l'honorable *Orateur* de cette Chambre.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un message de Son
 Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'impri-
 meur de la Reine.

Le dit message est lu comme suit :

L. A. JETTÉ

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet au
 Conseil législatif le rapport de l'Imprimeur de la Reine, indiquant le
 nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et
 distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres per-
 sonnes auxquels ils ont distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun
 d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des
 actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé
 des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution
 des dits statuts.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 18 janvier 1900.

L'honorable M. *Archambeault* met devant la Chambre un état des affaires de l'Asile Nazareth ;
Un état de travaux publics.

L'honorable *Orateur* dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du bibliothécaire de la législature.
Il est lu comme suit :

A l'honorable Orateur et aux honorables membres du Conseil législatif.

Le bibliothécaire de la législature a l'honneur de soumettre son rapport pour la vacance de 1899 :

Depuis l'ouverture de la session de 1899, la bibliothèque s'est accrue de 1,417 volumes et de 274 brochures au moyen d'achats d'échanges et de dons.

Aujourd'hui la bibliothèque renferme 56,500 volumes et près de 13,000 brochures, par séries de quinze à vingt, faciles à consulter au moyen d'un catalogue spécial.

Le bibliothécaire attire de nouveau l'attention sur le fait que le local mis à sa disposition souffre de l'encombrement. Il a dû reléguer dans des chambres plus ou moins faciles d'accès, environ 23,000 volumes, y compris les journaux reliés et la plupart des ouvrages qui lui parviennent par l'échange avec les pays étrangers. Une telle anomalie ne saurait longtemps exister sans amener un certain malaise dans le service quotidien.

Depuis la dernière session, la Bibliothèque a été plus fréquentée qu'à l'ordinaire. Les registres renferment huit cents noms de lecteurs, dont au moins la moitié fait preuve d'une grande régularité.

Le tout respectueusement soumis.

N. E. DIONNE,

Bibliothécaire de la législature
de la province de Québec.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à mardi, le 30 courant, à 4 heures, P. M.

MARDI, 30 JANVIER 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Boucherville de,
Bryson,
Chapais,
Cornier,
Gilman,
Girouard,
Larue,
McCorkill,

Méthot,
Ouimet,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées :

Par l'honorable M. *Bryson*, de la Portage du fort Railway Company ;
De Grace M. Robertson et autres ;
De la ville de Chicoutimi ;
Du Church Home ;

Par l'honorable M. *Méthot*, de A. A. Leduc et autres ;

Par l'honorable M. *Girouard*, de la compagnie de chemin de fer de Napierville ;

Par l'honorable M. *Cornier*, de la paroisse de Beauport ;

Par l'honorable M. *Sharples*, de l'hon. P. Garneau et autres ;
De Mary E. Sanderson et autres ; (trois pétitions) ;

Par l'honorable M. *Turner*, de la People's Telephone Company ;
De la Montreal Investment and Freehold company ;
De la " Dominion Abattoir and Stock Yards Company ;
Du Montreal Mining Exchange ;

Par l'honorable M. *McCorkill*, de la cité de Saint-Henri ;
De Henri Hains ;

Par l'honorable M. *Rolland*, des syndics de la paroisse du Sacré-Cœur, de Montréal ;
De la paroisse de Saint-Denis, Montréal ;
De la ville de Saint-Louis ;
De la ville d'Outremont ;
Des commissaires d'écoles de Montréal ;

De Archibald McNider et autres ;
 De Samuel A. McMurtry et autres ;
 De Peter Bercovitch ;
 De la paroisse de la Longue-Pointe ;
 Du village de la Longue-Pointe ;
 De la ville de Saint-Paul ;
 De Patrick Farmer et autres ;
 De Ste Anne de Bellevue ;
 De J. J. Boisvert ;
 De J. A. Lesage ;
 De J. A. Maucotel ;
 De la " Labrador Electric Light and Power Company."

Par l'honorable M. *Péradeau*, de la cité de Montréal ;
 De la " Laurentide Pulp Company " ; (deux pétitions) ;
 De la " Royal Trust Company " ;
 De Dlle Eulalie Prud'homme ;
 De E. Bernier et autres ;
 De J. B. Lafrenière ;

Par l'honorable M. *Turner*, du Quebec Central Railway ;
 De la Quebec City Mission ;
 De W. J. Enright ;

Par l'honorable M. *LaRue*, de la Canadian Electric Light Company ;
 De S. P. Stearns et autres ;
 De I. Caouette et autres ;

Par l'honorable M. *Chapais*, de la ville de Joliette ;
 De Charles Morin et autres ;
 De Joseph Vanier ;
 De l'honorable T. Berthiame et autres ;

Par l'honorable M. *Méthot*, de Narcisse Trahan.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De La Compagnie des Pouvoirs Hydrauliques de Saint-Hyacinthe, demandant une loi pour incorporer la compagnie de Gaz, Electricité et Pouvoir ;

De la compagnie Electrique de Hull, demandant une loi pour ratifier un arrangement fait avec la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien ;

De J. P. Landry et autres, demandant la passation d'une loi pour permettre à la paroisse de Saint-Denis de Montréal, de faire un emprunt ;

Des Religieuses de N. D. de Charité du Bon Pasteur, demandant la continuation de leur octroi ;

De Nazaire Dubois, demandant la passation d'une loi octroyant certains pouvoirs à la corporation de Saint-Etienne de Lauzon ;

De Thomas Côté, demandant la passation d'une loi autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres ;

Du Crédit Foncier Franco Canadien, demandant des amendements à sa charte ;

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte ;

De la compagnie de chemin de fer "The Saint Lawrence and North Western, demandant une extension de temps pour la construction de leur chemin de fer ;

De William Sutherland, demandant une loi pour l'autoriser à exercer la profession de chirurgien dentiste après examen ;

Des Sœurs de Miséricorde, demandant une augmentation d'octroi ;

De la Saint-Maurice Land Company et autres, s'opposant à la demande du Conseil municipal du village de Grand'Mère pour des amendements à sa charte ;

De Charlotte Leamouth et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "The Montreal Day Nursery."

Les pétitions suivantes sont déclarées irrégulières par l'Orateur :

De l'Asile de St Joseph du Bon Pasteur, rue Fullum, Montréal ;

Des Sœurs de la Miséricorde.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

L'honorable M. *Gilman* présente un Bill (H), intitulé : "Loi amendant l'article 79a des Statuts refondus de la province de Québec relatif à la qualification des Conseillers législatifs."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *LaRue* présente un Bill (I) intitulé "Loi amendant le Code du Notariat,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (C) intitulé "Loi amendant le code civil,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (B) intitulé : "Loi autorisant les compagnies de garantie à se porter caution en justice,

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est,
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 3) intitulé : " Loi amendant la loi des mines de Québec, "
 Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Bryson, Berthiaume, Chapais, Cormier, Garneau, Méthot, Pérodeau, Sharples* et *Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoirs de s'enquérir et faire rapport de tous bills ou matières ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemin de fer et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, de Boucherville, Cormier, Garneau, Gilman, Larue, Méthot, Ouimet, Pérodeau, Rolland, Turner* et *Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif, et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Audet, Girouard, Larue, Lanctôt, Pelletier, Ross, Sharples, Sylvestre* et *Turner*.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné :

Qu'il soit nommé un comité des Ordres permanents et Bills privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, et faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, de Boucherville, Bryson, Chapais, Cormier, Garneau, Gilman, Girouard, Lanctôt, Larue, Méthot, Ouimet, Pelletier, Pérodeau, Sharples, Rolland, Ross, Sylvestre, Turner, Ward* et *McCorkill*.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est,
Ordonné, que les honorables MM. *Audet, Berthiaume, Bryson, Lanctôt, Gilman, McCorkill, Pérodeau, Ross* et *Sylvestre*, forment un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant cette session.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'*Orateur* dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Chapais, de Boucherville, Girouard, Lanctôt, Oumet, McCorkill, Roland* et *Ward*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, la chambre s'ajourne à demain 11 heures a. m.

MERCREDI, 31 JANVIER 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Gilman,
Larue,

McCorkill,
Méthot,
Oumet,
Pérodeau,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées :

Par l'honorable M. *Bryson*, de J. A. Langlais et autres ;

Par l'honorable M. *Gilman*, de la "Saint Francis Bridge Company" ;

De l' "American Presbyterian Society of Montreal" ;

De la cité de Sherbrooke ;

Par l'honorable M. *Ward*, de la "Royal Institution for the advancement of Learning" ;

De la "Congregation of Roumanian Jews" ;

De la "Presbyterian Church in Canada" .

L'honorable M. *LaRue*, du comité des ordres permanents, et bills privés, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

 CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 31 janvier 1900.

Le comité des Ordres Permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit, comme son 1er rapport.

L'honorable M. *LaRue* a été nommé président de ce comité. Votre comité recommande que son quorum soit fixé à sept membres.

Le tout humblement soumis.

V. W. LARUE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, le dit rapport est adopté.

L'honorable M. *de Boucherville*, du comité des chemins de fer, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

 CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER

Ce 31 janvier 1900.

Le comité permanent des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Turner* a été nommé président de ce comité, et votre comité, recommande que le quorum soit fixé à cinq de ses membres.

Le tout humblement soumis,

C. B. DE BOUCHERVILLE,

Président pro-tem.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est *Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des comptes contingents présente son premier rapport.

Il est lu comme suit :

 CONSEIL LÉGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 31 janvier 1900

Le comité des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de ce comité.

Le quorum a été fixé à cinq de ses membres.

Votre comité recommande qu'il soit demandé, à qui de droit, une somme de \$10,000.00 (dix mille dollars), afin de mettre le greffier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON, jr

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son warrant en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de dix mille piastres (\$10,000.00), afin de mettre cet officier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Ordonné que l'honorable *Orateur* se rende auprès de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

L'honorable M. *LaRue* propose que le délai pour présenter des pétitions pour Bills privés soit prolongé jusqu'à mardi le 6 février, et que le délai pour présenter les Bills privés, soit prolongé jusqu'à mardi le 13 février, inclusivement.

L'honorable M. *Gilman* propose, en amendement, que les dits délais soit prolongés jusqu'à la fin de la session.

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que quand cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi le 6 février, à 4 heures P. M.

L'Orateur dépose devant la Chambre les comptes du greffier.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 3), intitulé :
“ Loi amendant la loi des mines de Québec ”,

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Ledit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault* il est ordonné que ledit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

Alors, la Chambre s'ajourne à mardi, à 4 heures P. M.

MARDI, 6 FEVRIER 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthaume,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Gilman,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,

McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont présentées :

Par l'honorable M. *Méthot*, de la cité de Trois-Rivières ;

Par l'honorable M. *Girouard*, de l'hôpital St-Antoine de Longueuil ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de Henri Paul ;

Par l'honorable M. *Pérodeau*, de F. C. Henshaw.

Par l'honorable M. *McCorkill*, de D. O'Gilvie ;

Par l'honorable M. *Ward*, de la Quebec Provincial Women's Christian Temperance Union ;

De la compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean ;

Par l'honorable M. *Rolland*, de la ville de Maisonneuve ;
De Sir W. H. Hingston et autres ;

Par l'honorable M. *Lancôt*, de Philéas Prudhomme et autres ;
Du village de Villeray ;
De la compagnie du conservatoire de Montréal ;
De la paroisse de Ste-Flore ;
De Emile Rioux ;
De G. Turcot ;
De O. Métivier ;
De la compagnie de pulpe de Jonquière ;

Par l'honorable M. *Ward*, de la Mechanic's Institution of Montreal ;

Par l'honorable M. *Turner*, de la Petroleum Oil Trust.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Antoine Brunet et autres demandant des amendements à la loi 51-52 Victoria, constituant en corporation " The Portage du Fort and Bristol Branch Railway Company " ;

De Grace M. Robertson et autres, demandant un octroi additionnel pour " The Montreal Foundling and sick baby Hospital " ;

De la ville de Chicoutimi, demandant des amendements à sa charte ;

De " The Church Home ", demandant la continuation de leur octroi ordinaire ;

De A. A. Leduc et autres, demandant des amendements à la loi concernant le pont de péage sur la rivière Bécancourt ;

De l'hon. *J. G. Laviolette*, demandant des amendements à la loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Jonction de Napierville ;

De la corporation de la paroisse de Beauport, demandant la passation d'une loi ratifiant et légalisant un règlement de la corporation exemptant de taxes la Compagnie Montmorency Cotton Mills.

De l'hon. *P. Garneau* et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " The Great Northern Elevator Company " ;

De The Quebec Provincial Woman's Christian Temperance Union, demandant que tous octrois soient refusés aux expositions et aux expositions qui sont tenues ouvertes le dimanche ;

De The Quebec Provincial Women's Christian Temperance Union, demandant que des lois soient faites pour défendre la vente du tabac aux enfants mineurs des deux sexes ;

De The Quebec Provincial Women's Christian Temperance Union, demandant une loi pour empêcher les enfants d'errer dans les rues après la tombée de la nuit au moyen d'une cloche de couvre-feu ;

De The Peoples Telephone Company, demandant des pouvoirs plus étendus ;

De The Montreal Investment & Freehold Company, demandant des amendements à leur loi d'incorporation ;

De The Dominion Abattoir & Stock Yards Company, demandant des amendements à leur charte ;

De A. W. Morris et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "The Montreal Mining Exchange" ;

De la cité de Saint-Henri, demandant des amendements à sa charte ;

De Henri Hains, demandant la passation d'une loi ordonnant au Barreau de la province de l'admettre à la pratique du droit après examen ;

Des Syndics de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus de Montréal, demandant une loi concernant la construction d'une église ;

De la Corporation de la ville de St-Louis, demandant des amendements à sa charte ;

De la ville de Outremont, demandant des amendements à sa charte ;

Du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romaines de la cité de Montréal, demandant une loi pour les autoriser à émettre des obligations et autres fins ;

De Archibald Macnider et autres, demandant une loi pour les incorporer ;

De Archibald Macnider et autres, demandant une loi pour les autoriser à administrer les affaires de la succession de feu W. W. Ogilvie ;

De Peter Bercovitch, demandant un bill pour autoriser le Barreau de la province de Québec, de l'admettre au nombre de ses membres après examen ;

De la corporation de la paroisse de la Longue-Pointe, demandant à être autorisée à accorder des privilèges exclusifs ;

Du village de Beaurivage de la Longue-Pointe, demandant à être autorisé à accorder des privilèges exclusifs ;

De la ville de Saint-Paul, demandant des amendements à sa charte ;

Des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Paul de Montréal, demandant une loi concernant la construction d'une église ;

De la ville de Ste-Anne de Bellevue, demandant une loi revisant les lois organiques de la dite ville ;

De J. J. Boisvert, demandant une loi pour valider un acte de vente ;

De J. A. Lesage, demandant une loi l'autorisant à obtenir une licence pour pratiquer la médecine ;

De J. A. Maucotel, demandant une loi autorisant le tuteur aux enfants de F. Fillatreault à vendre les fonds de la succession de feu Narcisse M. Lecavalier et autres ;

De Raymond F. Préfontaine et autres, demandant une loi pour incorporer "The Labrador Electric Light & Power Company" ;

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De The National Trust Company, limitée, demandant une loi lui accordant le pouvoir de faire des affaires dans la province de Québec ;

De The Laurentide Pulp Company, limitée, demandant que le bill demandant des amendements à la loi d'incorporation du village de Grand-Mère ne soit pas accordé ;

De The Laurentide Pulp Company, limitée, demandant l'autorité de voter par l'entremise d'un agent ;

De The Royal Trust Company, demandant une loi pour faire des amendements plus étendus à sa charte ;

De Eulalie Prudhomme et autres, demandant une loi autorisant la vente de certains biens immeubles ;

De M. E. Bernier et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de " La compagnie de chemin de fer électrique de Saint-Hyacinthe " ;

De J. B. T. Lafrenière, demandant une loi pour autoriser la chambre des Notaires à l'admettre à la pratique du notariat après examen ;

De " The Quebec Central Railway Company," demandant des amendements à sa charte ;

De Mesdames William A. Dean et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " The Ladies City Mission of Quebec " ;

De Wm. J. Enright demandant une loi pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la médecine

De la Canadian Electric Light Company, limited, demandant une loi aux fins de ratifier l'émission de débentures.

De S. P. Stearns et autres demandant des amendements à la charte de la compagnie Hypothécaire.

De Isidore Caouette et autres demandant à être constitués en corporation légale sous le nom de l'Association des Bouchers et Commerçants de lard de Québec.

De la ville de Joliette, demandant une loi pour confirmer certains règlements ;

De Charles Morin et autres, demandant une loi pour autoriser les syndics de la paroisse de Saint-Georges de Beauce, à dresser un nouvel acte de cotisation ;

De Joseph Vanier, demandant une loi lui permettant de charger \$150 par année pour l'administration des biens de Edmond Vanier interdit ;

De l'honorable T. Berthiaume et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " Compagnie de *La Presse* " ;

De Narcisse Trahan, demandant une loi pour diviser le bureau d'enregistrement du comté de Nicolet en deux subdivisions ;

De J. A. Langlais et autres, demandant une loi pour les incorporer ;

De " The St. Francis Bridge Company," demandant des amendements à sa loi d'incorporation ;

De " The Trustees of the American Presbyterian Society," demandant des amendements à leur loi d'incorporation ;

De la Corporation de la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte ;

De l'Eglise Presbytérienne du Canada, demandant une loi concernant leur propriété ;

De " The Royal Institution for the advancement of Learning," demandant des pouvoirs plus étendus de placement.

L'honorable M. *LaRue* présente un Bill (L) intitulé : " Loi amendement l'article 5807 des Statuts refondus de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, présente un Bill (M) intitulé : "Loi amendant l'article 464 du Code civil du Bas-Canada,"
 Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue* présente un Bill (N) intitulé : "Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujets au droit imposé par l'article 1191a des Statuts refondus et ses amendements."
 Le dit Bill est lu pour la première fois,
 Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 3), intitulé : "Loi amendant la loi des mines de Québec,"
 Sur motion de l'honorable M. *Archangeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la troisième fois.
 La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (H) intitulé : "Loi amendant l'article 79a des Statuts Refondus de la province de Québec, relatif à la qualification des conseillers législatifs,"
 Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 7 FEVRIER 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Arnhambault*, Orateur

Les honorables messieurs .

<i>Audet,</i>	<i>McCorkill,</i>
<i>Berthiaume.</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Boucherville de</i>	<i>Quimet,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Sylvestre</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Lanctot.</i>	<i>Ward,</i>
<i>Larue,</i>	

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *Berthiaume*, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada, contre le feu.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 7 février 1900.

Le comité des contingents, auquel a été référé l'examen des comptes de cette Chambre, pendant la présente session, à l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a nommé un sous-comité composé des honorables MM. *Bryson*, *Pérodeau* et *Sharples*, pour examiner les comptes du greffier de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON, JR.,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Larue*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et il est lu :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Québec, ce sept février 1900.

Le comité des ordres permanents et bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son deuxième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas.

De la compagnie des Pouvoirs Hydrauliques de Saint-Hyacinthe, demandant une loi pour incorporer " La Compagnie de Gaz, Electricité et Pouvoir " ;

De la Compagnie d'Electricité de Hull, demandant une loi pour ratifier un arrangement fait avec la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien ;

De J. P. Landry et autres, demandant la passation d'une loi pour permettre à la paroisse de Saint-Denis, de Montréal, de faire un emprunt ;

De Thomas Côté, demandant la passation d'une loi autorisant le Barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

Du Crédit Foncier Franco-Canadien, demandant des amendements à sa charte ;

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte ;

De la compagnie de Chemin de fer St-Laurent et Nord-Ouest, demandant une extension de temps pour la construction de son chemin de fer.

De Wilman Sutherland, demandant une loi pour l'autoriser à exercer la profession de chirurgien dentiste après examen.

De Charlotte Learmont et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " The Montreal Day Nursery. "

Le tout humblement soumis,

V. W. LARUE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative ; il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

Vendredi, 2 février 1900.

L'Assemblée législative informe le Conseil législatif qu'elle a nommé les honorables Messieurs Robidoux, Turgeon, Pelletier, Parent, Stephens,

Leblanc et Atwater, et MM. Marion, Tessier (Rimouski), Normand, Béland, Roy, Ball, Weir, Laliberté et Allard, membres du comité pour aider l'honorable Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de l'Assemblée législative sont concernés, et pour agir au nom de l'Assemblée législative, comme membres du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

L. G. DESJARDINS,

G. A. L.

Un autre message est reçu de l'Assemblée législative; il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Vendredi, le 2 février 1900.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions de la Législature, et pour informer Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir :

Les honorables MM. Marchand, Flynn, Nantel, Déchêne et Duffy, et MM. Robitaille, McDonald, Garneau, Rainville, Bouffard et Cotton, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions

Ordonné, Que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

L. G. DESJARDINS,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session, et composé des honorables Messieurs *Audet*, *Berthiaume*, *Bryson*, *Gilman*, *Lanctot*, *McCorkill*, *Pérodeau*, *Ross* et *Sylvestre*, soit un comité pour agir au nom de cette Chambre, comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions tel que demandé par l'Assemblée législative dans son message à ce sujet.

Que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (B), intitulé ; "Loi autorisant les compagnies de garantie à se porter caution en justice,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du bill H. intitulé : " Loi amendant l'article 79a des Statuts refondus de la province de Québec, relatif à la qualification des conseillers législatifs,

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Turner*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill N. intitulé : " Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujet au droit imposé par l'article 1191 des Statuts refondus et ses amendements",

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est permis de retirer le dit Bill.

Le dit Bill est en conséquence retiré.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 8 FEVRIER 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*. Orateur.

Les honorables messieurs :

<i>Audet,</i>	<i>McCork II,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Boucherville de</i>	<i>Quimet,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Lancôt,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>LaRue.</i>	<i>Turner,</i>
<i>Mathieu,</i>	<i>Ward.</i>

PRIÈRE :

L'honorable *François-Xavier Mathieu*, se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier à la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau l'appelant au Conseil législatif de la province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable *Orateur*, celui-ci dit :

“ Faites entrer l'honorable conseiller.”

Alors le dit honorable *François-Xavier Mathieu*, accompagné des honorables MM. *Bryson* et *Lancôt*, s'avance près de la table et l'honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA	}	L. A. JETTÉ.
Province de Québec		
[L. S.]		

VICTORIA, par la Grâce de REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *François-Xavier Mathieu*, de Ste-Scholastique, Avocat,

SALUT :

SACHEZ, que tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat de la Défense de Notre dite Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de Notre Province, et

Nous vous y appelons pour le collège électoral de *Mille-Isles*, dans Notre dite Province de *Québec*, en remplacement de l'honorable *David Marsil*, décédé, et Nous enjoignons que vous, le dit honorable *François-Xavier Mathieu*, mettant de côté toutes difficultés et excuses qu'il conques, soyez et paraissiez pour les fins susdites, dans le Conseil législatif de Notre dite Province, toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu ; et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *Louis-Amable Jetté*, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, ce sixième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent, et de Notre Règne la soixante-troisième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

Le greffier déclare que le dit honorable *François-Xavier Mathieu*, a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis s'avancant vers l'honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège.”

Les pétitions suivantes sont présentées :

Par l'honorable M. *Bryson*, du lord évêque de Montréal ;
De la corporation du collège Bishop.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil de la cité des Trois-Rivières, demandant une loi pour amender et refondre l'acte 38 Victoria, chapitre 76, et les divers actes qui l'amendent ;

Du révérend M. Tassé et autres, demandant la continuation de leur allocation ;

De Henri-Paul Lefebvre, demandant la passation d'une loi autorisant son admission à la pratique de la profession d'arpenteur après examen ;

De F. C. Henshaw, demandant une loi pour autoriser le tuteur à F. M. Henshaw d'acquérir des actions dans certaine corporation ;

De David Ogilvy, demandant une loi pour lui permettre de devenir membre de l'association des Architectes de la province de Québec ;

De “ The Quebec Provincial Woman's Christian Temperance Union,” demandant que l'autorité des inspecteurs de manufactures ait des pouvoirs plus étendus ;

De "The Quebec and Lake Saint Johns Railway Company", demandant des amendements à sa charte ;

De la ville de Maisonneuve, demandant des amendements à sa charte ;

De sir William H. Hingston et autres, demandant une loi pour incorporer le Club des Marins Catholiques ;

De Philius Prud'homme et autres, demandant l'adoption d'un acte concernant la succession Eustache Prud'homme ;

De la corporation du village de Villeray, demandant la passation d'un acte concernant le village de Villeray ;

De la compagnie du Conservatoire de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De la paroisse de Ste-Flore, demandant la passation d'une loi pour amender la charte du village de Grand'Mère ;

De Emile Rioux, demandant une loi pour autoriser le barreau à l'admettre au nombre de ses membres après examen ;

De Gustave Téléphore Turcot, demandant la passation d'une loi pour lui permettre d'exercer la profession de dentiste dans cette province ;

De Oswald Sylvio Métivier, demandant la passation d'une loi l'autorisant à exercer la profession de dentiste dans cette province ;

De la compagnie de pulpe de Jonquière, demandant des amendements à sa charte ;

De "The Mechanics Institute," demandant une loi pour les autoriser à emprunter sur hypothèque une somme additionnelle de \$10,000 ;

De "The Petroleum oil Trust," (limité), demandant une loi pour autoriser la construction d'une ligne de tuyaux dans le comté de Gaspé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que, lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain à 11 heures A. M.

Un message est reçu de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur ; il est lu comme suit :

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Le 7 février 1900.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Je reçois avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse au discours du trône et vous en remercie bien sincèrement.

L. A. JETTÉ.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que l'état de comptes du greffier de cette Chambre soit renvoyé au comité des contingents.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 2), intitulé : "Loi concernant les compagnie minières."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (B), intitulé : "Loi autorisant les compagnies de garantie à se porter caution en justice".

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Mathieu*, de la part du comité général, fait un rapport constatant que le comité progresse dans son travail et demande à siéger de nouveau.

Ordonné, pour demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé : "Loi amendant le Code civil."

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (I), intitulé : "Loi amendant le Code du notariat."

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (L), intitulé : "Loi amendant l'article 5807 des Statuts refondus de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné, que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné, que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (M), intitulé : "Loi amendant l'article 464 du Code civil du Bas-Canada," il est

Ordonné, que la dite lecture soit remise à mardi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain à 11 heures A. M.

VENDREDI, 9 FEVRIER 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur

Les honorables messieurs :

<i>Audet,</i>	<i>Larue,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Mathieu,</i>
<i>Boucherville de</i>	<i>Quimet.</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Péroldrau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Lanctot,</i>	

PRIÈRE :

La pétition suivante est lue et reçue :

De la compagnie d'assurance mutuelle du Canada, contre le feu, demandant une loi lui conférant certains pouvoirs.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue* il est ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de faire mettre devant cette Chambre :

Une liste des Nos du cadastre officiel dans chaque quartier de la cité de Québec, des propriétés en la dite cité encore affectées pour prêts faits aux incendiés de Québec, 1845, et indiquant les montants en capital actuellement dûs sur chaque lot, avec les dates des obligations, les noms des emprunteurs et les noms des notaires qui ont reçu les obligations.

Ordonné que l'honorable Orateur se rende auprès de Son Honneur avec la dite adresse.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, à 4 heures P. M.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill C, intitulé : "Loi amendant le Code civil,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné que ledit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Ledit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

O donné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill I, intitulé : " Loi amendant le Code du notariat."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner ledit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lanctot* de la part du Comité, fait rapport que son travail progresse et qu'il demande à siéger de nouveau.

Ordonné pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du bill L, intitulé : " Loi amendant l'article 5807 des Statuts refondus de Québec",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M. *Turner*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que ledit rapport soit reçu

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est ordonné que ledit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mardi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la chambre s'ajourne à mardi à 4 heures P. M.

MARDI, 13 FEVRIER 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Orateur

Les honorables messieurs :

Andet,
Boucherville de
Bryson,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,

Mathieu,
Méthot,
Quimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

Les requêtes suivants ont été lues et reçues :

De "The Corporation of Bishop's College," demandant des amendements à la loi concernant le dit Collège.

Du Lord Evêque de Montréal, et du Lord Evêque de Québec, demandant des amendements à la loi concernant le Bishop's College.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 31) intitulé : "Loi concernant la paroisse de Saint-Denis, Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 34), intitulé : "Loi autorisant la "National Trust Company, Limited," à faire affaires dans la province de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 35) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Thomas Côté au nombre de ses membres."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est,

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 37) intitulé : " Loi concernant le *Bishop's College*."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 38) intitulé : " Loi autorisant les syndics de la paroisse de Saint-Georges, district de Beauce, à dresser un nouvel acte de cotisation."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 39) intitulé : " Loi constituant en corporation La Congrégation des Juifs roumains, *Beth David*, de Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 40) intitulé : " Loi autorisant l'admission de Henri-Paul Lefebvre, à la pratique de la profession d'arpenteur après examen."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 43) intitulé : " Loi concernant l'Institut Royal pour l'avancement des sciences."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 44) intitulé : " Loi à l'effet de changer le nom de la " Young Men's Hebrew Benevolent Society of Montreal," en celui de " Baron de Hirsch Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal," et d'augmenter ses pouvoirs."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 46), intitulé : "Loi amendant de nouveau la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central."

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 47) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Ladies City Mission of Quebec*."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 49), intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Jean-Baptiste-Théophile Lafrenière à la pratique du notariat, après examen."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 50) intitulé : "Loi concernant les biens appartenant à la mineure Freda Maude Henshaw."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 71) intitulé : "Loi constituant en corporation le "Catholic Sailors' Club."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 112) intitulé : "Loi constituant en corporation l'association des bouchers et commerçants de lard de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 118) intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation la " Montreal Investment and Freehold Company."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 119) intitulé : " Loi amendant la charte de la *Dominion A'ttoir 'and Stock Yards Company.*"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 122) intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Peter Bercovitch au nombre de ses membres."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 138) " Loi autorisant l'Institut des artisans de Montréal à emprunter sur hypothèque une somme additionnelle de dix mille piastres."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (L) intitulé : " Loi amendant l'article 5807 des Statuts refondus de Québec "

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gurneau*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 14 FEVRIER 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville de
Bryson,
Cormier,
Garneau,
Girouard,
Lancôt,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Ouimet,
Pelletier,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS.

14 février 1900.

Le Comité des Ordres Permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De Nazaire Dubois, demandant la passation d'une loi octroyant certains pouvoirs à la corporation de St-Etienne de Lauzon ;

De Antoine Brunet et autres, demandant des amendements à la loi 51-52 Victoria, constituant en corporation "The Portage du Fort and Bristol Branch Railway Company" ;

De la ville de Chicoutimi, demandant des amendements à sa charte ;

De A. A. Leduc et autres, demandant des amendements à la loi concernant le pont de péage sur la rivière Bécancourt ;

De l'honorable J. G. Laviolette et autres, demandant des amendements à la loi constituant en corporation la compagnie de "Chemin de fer de Jonction de Napierville" ;

De la corporation de la paroisse de Beauport, demandant la passation d'une loi ratifiant et légalisant un règlement de la corporation exemptant de taxes la compagnie "Montmorency Cotton Mills" ;

De l'honorable P. Garneau et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "The Great Northern Elevator Company";

De "The Peoples Telephone Company," demandant des pouvoirs plus étendus;

De "The Montreal Investment and Freehold Company," demandant des amendements à leur loi d'incorporation;

De "The Dominion Abattoir and Stock Yards Company," demandant des amendements à leur charte;

De A. W. Morris et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "The Montreal Mining Exchange";

De la cité de Saint-Henri, demandant des amendements à sa charte;

De Henri Harris, demandant la passation d'une loi ordonnant au Barreau de la province de l'admettre à la pratique du droit après examen;

Des syndics de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus de Montréal, demandant une loi concernant la construction d'une église;

De la corporation de la ville de Saint-Louis, demandant des amendements à sa charte;

De la ville de Outremont, demandant des amendements à sa charte;

Du bureau des Commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, demandant une loi pour autoriser à émettre des débentures et autres fins;

De Archibald MacNider et autres, demandant une loi pour les incorporer;

De Archibald MacNider et autres, demandant une loi pour les autoriser à administrer les affaires de la succession de feu W. W. Ogilvie;

De Peter Bercovitch, demandant un bill pour autoriser le Barreau de la province de Québec, de l'admettre au nombre de ses membres après examen;

De la corporation de la paroisse de la Longue Pointe, demandant à être autorisée à accorder des privilèges exclusifs;

Du village de Beauvillage de la Longue Pointe, demandant à être autorisée à accorder des privilèges exclusifs;

De la ville de St. Paul, demandant des amendements à sa charte;

Des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de St. Paul de Montréal, demandant une loi concernant la construction d'une église;

De la ville de Ste. Anne de Bellevue, demandant une loi revisant les lois organiques de la dite ville;

De J. J. Boisvert, demandant une loi pour valider leur acte de vente;

De J. A. Lesage, demandant une loi l'autorisant à obtenir une licence pour pratiquer la médecine;

De J. A. Maucotel, demandant une loi autorisant le tuteur aux enfants de F. Filiatreault, à vendre les fonds de la succession de feu Narcisse M. Lecavalier et autres;

De Raymond F. Préfontaine et autres, demandant une loi pour incorporer "The Labrador Electric Light and River Company";

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte;

De "The National Trust Company," limited, demandant une loi lui accordant le pouvoir de faire des affaires dans la province de Québec ;

De "The Laurentide Pulp Company," limited, demandant l'autorité de voter par l'entremise d'un agent ;

De "The Royal Trust Company," demandant une loi pour faire des amendements plus étendus à sa charte ;

De Eulolie Prud'homme et autres, demandant une loi autorisant la vente de certains biens immeubles ;

De M. E. Bernier et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de La compagnie de chemin de fer électrique de Saint-Hyacinthe ;

De J. B. T. Lefrenière, demandant une loi pour autoriser la Chambre des Notaires à l'admettre à la pratique du notariat après examen ;

De la compagnie de chemin de fer Quebec Central, demandant des amendements à sa charte ;

De Madame William R. Dean et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de The Ladies City Mission of Quebec ;

De Wm J. Enright, demandant une loi pour autoriser le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province à l'admettre à la pratique de la médecine ;

De la "Canadian Electric Light Company, limited," demandant une loi aux fins de ratifier l'émission de débetures ;

De S. P. Starns et autres, demandant des amendements à la charte de la compagnie hypothécaire ;

De Isidore Caouette et autres, demandant à être constitués en corporation légale sous le nom de l'Association des Bouchers et Commerçants de lard de Québec ;

De la ville de Joliette, demandant une loi pour confirmer certains règlements ;

De Charles Morin et autres, demandant une loi pour autoriser les syndics de la paroisse de Saint-Georges de Beauce à dresser un nouvel acte de cotisation ;

De l'honorable T. Berthiaume et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "La Compagnie de la Presse" ;

De Narcisse Trahan, demandant une loi pour diviser le bureau d'enregistrement du comté de Nicolet en deux subdivisions ;

De "The St. Francis Lumber Company," demandant des amendements à sa loi d'incorporation ;

De la corporation de la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte ;

De "La Congrégation des Juifs Roumaniens", demandant une loi d'incorporation ;

De l'église Presbytérienne du Canada, demandant une loi concernant sa propriété ;

De "The Royal Institution for the advancement of Learning", demandant des pouvoirs plus étendus de placement ;

De la compagnie d'assurance mutuelle du Canada contre le feu, demandant la passation d'une loi lui conférant certains pouvoirs ;

Du conseil de la cité des Trois-Rivières, demandant une loi pour amender et refondre l'acte 33 Victoria, chapitre 76, et les divers actes qui l'amendent ;

De Henri Paul Lefebvre, demandant la passation d'une loi autorisant son admission à la pratique de la profession d'arpenteur après examen.

De F. C. Henshaw, demandant une loi pour autoriser le tuteur à F. M. Henshaw d'acquérir des actions dans certaine corporation ;

De David Ogilvie, demandant une loi pour lui permettre de devenir membre de l'Association des Architectes de la province de Québec ;

De la ville de Maisonneuve, demandant des amendements à sa charte ;

De sir William H. Hingston et autres, demandant une loi pour incorporer le Club des Marins Catholiques.

De Philias Prud'homme et autres, demandant l'adoption d'un acte concernant la succession Eustache Prudhomme ;

De la compagnie du Conservatoire de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De Émile Rioux, demandant une loi pour autoriser le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres après examen ;

De Gustave Téléphore Turcot, demandant la passation d'une loi pour lui permettre d'exercer la profession de dentiste dans cette Province ;

De Oswald Sylvio Métivier, demandant la passation d'une loi l'autorisant à exercer la profession de dentiste dans cette Province ;

De " The Mechanic's Institute ", demandant une loi pour les autoriser à emprunter sur hypothèque une somme additionnelle de \$10,000 ;

De J. A. Langlais et autres, demandant une loi pour les incorporer ;

De " The Trustees of the American Presbyterian Society of Montreal," demandant des amendements à leur acte d'incorporation ;

De Jos Vanier, demandant une loi permettant de charger \$150.00 par année pour l'administration des biens de Edmond Vanier, interdit ;

De la corporation du village de Villeray, demandant la passation d'un acte concernant le village de Villeray ;

De " The Petroleum Oil Trust (limited) ", demandant une loi pour autoriser la construction d'une ligne de tuyaux dans le comté de Gaspé.

Le tout humblement soumis,

W. V. LARUE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Larue, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le nom de l'honorable M. Mathieu soit porté sur la liste des membres du comité des Ordres Permanents et Bills privés, du comité des contingents, du comité de la chambre de lecture et de la publication des débats, et du comité de la bibliothèque.

L'honorable M. Gilman présente un Bill (J) intitulé : " Loi amendant la loi 27-28 Victoria, chapitre 163, incorporant les syndics de la " American Presbyterian Society," de Montréal.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que les 45 et 62e règles de cette Chambre soient suspendues relativement à ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au Comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'honorable M. *Lanctot* présente un Bill (G) intitulé : "Loi concernant la substitution Eustache Prudhomme."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Ouimet* présente un Bill (K) intitulé : "Loi conférant certains pouvoirs à la Compagnie d'assurance mutuelle du Canada contre le feu,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 31) intitulé : "Loi concernant la paroisse de Saint Denis, Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est,

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 35) intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Thomas Côté au nombre de ses membres,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill No 37, intitulé : "Loi concernant le "Bishop's College,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 38) intitulé : " Loi autorisant les syndics de la paroisse de Saint-Georges, district de Beauce, à dresser un nouvel acte de cotisation,"

Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 39) intitulé :
 " Loi constituant en corporation la congrégation des Juifs roumains, *Beth David*, de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 40) intitulé :
 " Loi autorisant l'admission de Henri-Paul Lefebvre, à la pratique de la profession d'arpenteur après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 43) intitulé :
 " Loi concernant l'Institut Royal pour l'avancement des sciences, "

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 44) intitulé :
 " Loi à l'effet de changer le nom de la " Young Men's Hebrew Benevolent Society of Montreal " en celui de " Baron de Hirsch Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal, " et d'augmenter ses pouvoirs,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 46) intitulé : "Loi amendant de nouveau la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central",

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 47) intitulé : "Loi constituant en corporation la "Ladies City Mission of Quebec,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 49) intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Jean-Baptiste-Théophile Lafrenière à la pratique du notariat, après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au Comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 71) intitulé : "Loi constituant en corporation le *Catholic Sailor's Club*,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 112) intitulé : "Loi constituant en corporation l'association des bouchers et commerçants de lard de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Muthieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 122) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Peter Bercovitch au nombre de ses membres,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au Comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 138) intitulé: "Loi autorisant l'Institut des artisans de Montréal à emprunter sur hypothèque une somme additionnelle de dix mille piastres,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au Comité des Ordres permanents et Bill privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 4) intitulé: "Loi concernant un prêt à l'Institut vaccino-gène."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée Législative avec un Bill (No 42) intitulé: "Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus de Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 52) intitulé: "Loi confirmant et ratifiant, autant qu'il est nécessaire, l'émission des débetures faite par la "Canadian Electric Light Company (limited)."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 64) intitulé : " Loi validant un acte de vente de George Henshaw Holt à Alexandre Boisvert, en date du 5 septembre 1890."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill No 73) intitulé : " Loi constituant en corporation *The Montreal Day Nursery*."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 85) intitulé : " Loi annexant au comté d'Yamaska, partie de la municipalité de Sainte-Monique, pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est,

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill No 86, intitulé : " Loi amendant l'article 816 du Code de procédure civile "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill No 88, intitulé : " Loi amendant l'article 5531 des Statuts refondus "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill No 90, intitulé : " Loi amendant l'article 480 du Code municipal "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill No 137, intitulé : " Loi constituant en corporation la " Compagnie de la Presse "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 15 FEVRIER 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Girouard,
Lancôt,
Larue.
Mathieu,

McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *Ward*, de la " Young Men's Hebrew Benevolent Society of Montreal."

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, la dite pétition est lue et reçue.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 15 février 1900.

Le comité des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Le greffier a mis devant votre comité l'état des déboursés du Conseil législatif, de puis le premier décembre 1898, date de la dernière audition de ses comptes, jusqu'au 31 janvier dernier (1900).

Cet état se lit comme suit :

1898—Decembre.....	\$ 1,578 20	
1999—Janvier.....	950 01	
Février.....	3,195 56	
Mars.....	19,672 56	
Avril.....	770 93	
Mai.....	2,701 55	
Juin.....	797 25	
		\$28,466 06
Juillet.....	795 93	
Août.....	789 93	
Septembre.....	789 93	
Octobre.....	789 93	
Novembre.....	916 26	
Décembre.....	1,601 11	
1900—Janvier.....	867 49	6,550 58
		\$35,016 64

Votre comité a examiné cet état et l'a trouvé correct.

Le greffier a, à la satisfaction de votre comité, rendu un compte détaillé de ses dépenses appuyé de pièces justificatives numérotées de 83 à 307, inclusivement, à compter du premier décembre 1898 au 30 juin 1899 ; et de 1 à 147, à compter du premier juillet 1899 au 31 janvier dernier (1900), établissant que les déboursés du Conseil législatif, entre les dates ci-dessus mentionnées, ont été de \$35,016.64, dont \$28,466.06 ont été dépensées depuis le premier décembre 1898 au 30 juin 1899, et \$6,550.58, depuis le premier juillet 1899 au 31 janvier dernier (1900).

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON, jr.

Président.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

Sur motion de l'hon. M. *McCorkill* il est

Ordonné que le Bill (No 73) intitulé : "Loi constituant en corporation *The Montreal Daily Nursery*," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'hon. M. *Méthot*, il est

Ordonné que le Cill (No 88) intitulé : "Loi amendant l'article 5561 des Statuts refondus." soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'hon. M. *LaRue*, il est

Ordonné le Bill (No 86) intitulé : "Loi amendant l'article 816 du Code de procédure civile," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (G) intitulé :
 " Loi concernant la substitution Eustache Prudhomme,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 4) intitulé :
 " Loi concernant un prêt à l'Institut Vaccinogène,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 34) intitulé :
 " Loi autorisant la *Nation et Trust Company Limited*, à faire affaires dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 50) intitulé :
 " Loi concernant les biens appartenant à la mineure Freda Maude Henshaw,"

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 118) intitulé :
 " Loi amendant la loi constituant en corporation " la Montreal Investment and Freehold Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 119) intitulé : " Loi amendant la charte de la " Dominion Abattoir and Stock Yards Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 42) intitulé : " Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus de Montréal ",

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 52) intitulé : " Loi confirmant et ratifiant, autant qu'il est nécessaire, l'émission des débentures faite par la " Canadian Electric Light Company (limited),"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 64) intitulé : " Loi validant un acte de vente de George Henshaw Holt à Alexandre Boisvert, en date du 5 septembre 1890,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 85) intitulé : " Loi annexant au comté d'Yamaska partie de la municipalité de Saint-Monique pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement ",

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot* il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général, jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 137) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Compagnie de la Presse",

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 16 FEVRIER 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur

Les honorables messieurs :

Audet,
Boucherville de
Chapais,
Cornier,
Garneau,
Girouard,
Larue,

Guimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Sharples,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (J) intitulé: "Loi amendant la loi 27-28 Victoria, chapitre 163, incorporant les syndics de la " *American Presbyterian Society*," de Montréal, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit examiné mardi.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 35) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Thomas Côté au nombre de ses membres," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en

entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Pé, odeau*, il est

Ordonné que ledit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 38) intitulé : "Loi autorisant les syndicats de la paroisse de Saint-Georges, district de Beauce, à dresser un nouvel acte de cotisation," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour le troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Larue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 39) intitulé : "Loi constituant en corporation la congrégation des Juifs roumains, *Beth David*, de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 40), intitulé : "Loi autorisant l'admission de Henri Paul Lefebvre, à la pratique de la profession d'arpenteur après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de M. *Turner*,

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 43), intitulé : " Loi concernant l'Institut Royal pour l'avancement des sciences," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 44) intitulé : " Loi à l'effet de changer le nom de la *Young Men's Hebrew Benevolent Society of Montreal*, en celui de *Baron de Hirsch Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal*, et d'augmenter ses pouvoirs," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 47) intitulé : " Loi constituant en corporation la *Ladies City Mission of Quebec*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 49) intitulé: "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Jean-Baptiste-Théophile Lafrenière à la pratique du notariat, après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée; ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 71) intitulé: "Loi constituant en corporation le "Catholic Sailors' Club", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée; ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 138) intitulé: "Loi autorisant l'Institut des artisans de Montréal à emprunter sur hypothèque une somme additionnelle de dix mille piastres", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée; ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 112), intitulé: "Loi constituant en corporation l'association des bouchers et commerçants de lard de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains

amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mardi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 4) intitulé : "Loi concernant un prêt à l'institut Vaccinogène,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

O donné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill I, intitulé : "Loi amendant le Code du notariat,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du Comité, fait rapport que son travail progresse et qu'il demande à siéger de nouveau.

Ordonné pour mardi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 2), intitulé : "Loi concernant les compagnies minières",

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général mardi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 73), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Montreal Day Nursery",

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 84) intitulé : "Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue* il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième,
lecture mardi.

Un message de l'Assemblée législative avec un Bill (No 87) intitulé :
"Loi amendant la loi relative à l'admission à la pratique de la médecine
en certains cas,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 125)
intitulé : "Loi concernant la construction des église, sacristie et pres-
bytère de la paroisse de Saint-Paul de Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture mardi.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à
mardi, à 4 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à
mardi, à 4 heures P. M.

MARDI, 20 FEVRIER 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*. Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Galman,
Girouard,
Lanctôt,

LaRue,
Mathieu,
McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *Bryson*, de la Ottawa Trust and Deposit Company, limited.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est ordonné que le Bill (No 90) intitulé : " Loi amendant l'article 480 du Code municipal, " soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture, demain

L'honorable M. *McCorkill* présente un Bill (O) intitulé : Loi amendant la loi régissant les corporations."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 112) intitulé : " Loi constituant en corporation l'association des bouchers et commerçants de lard de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec son amendement, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec son amendement, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec son amendement, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill B, intitulé: "Loi autorisant les compagnies de garantie à se porter caution en justice",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du Comité, fait rapport que le travail du comité progresse, et il demande à siéger de nouveau.

Ordonné, pour demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill I, intitulé: "Loi amendant le Code du notariat",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner ledit Bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Mathieu*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est ordonné, sur division, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité des Bills privés, au sujet du Bill (J) intitulé: "Loi amendant la loi 27-28 Victoria, chapitre 163, incorporant les syndics de la "American Presbyterian Society," de Montréal, le dit rapport est adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gitman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée; ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 88) intitulé: "Loi amendant l'article 5061 des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot* il est,

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 86) intitulé : "Loi amendant l'article 816 du Code de procédure civile,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité des contingents.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 125) intitulé : "Loi concernant la construction des églises, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Paul de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 36) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 51) intitulé : "Loi amendant la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodou*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 53) intitulé : "Loi autorisant l'Association des architectes de la province de Québec à admettre David Ogilvy au nombre de ses membres."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 70) intitulé : "Loi modifiant la charte de la Compagnie Hypothécaire."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 75) intitulé - "Loi constituant en corporation la compagnie "The Great Northern Elevator Company."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 79) "Loi amendant la charte de la ville de Maisonneuve".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 89) "Loi amendant l'article 85 du Code civil."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 134) intitulé : "Loi autorisant le tuteur aux enfants de Flavien Filiatrault, du consentement de ses enfants majeurs, à vendre les fonds de terre relevant de la succession de feu Narcisse M. Lecavalier et de Marie Emélie Crevier, son épouse."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 139) intitulé : "Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 140), intitulé : "Loi concernant la succession de feu William Watson Ogilvie."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 141) intitulé : " Loi constituant en corporation la *W. W. Ogilvie Milling Company*.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MERCREDI, 21 FEVRIER 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Gimau,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,

Mathieu,
McCorkill,
M-thot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Ross,
Sharples,
Sylvestre,
Ward.

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *Bryson*, de dame Mary Henriette White, et autres.
 Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, la dite pétition est lue et reçue.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

 CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS.

21 février 1900.

Le comité des ordres permanents et Bills privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De la Compagnie de Pulpe de Jonquière, demandant des amendements à sa charte ;

De la corporation du Bishop's College, demandant des amendements aux lois concernant le dit collège ;

De la " Young Men's Hebrew Benevolent Society of Montreal " demandant une loi pour changer le nom de " The Young Men's Hebrew Benevolent Society of Montreal " en celui de " Baron de Hirsch Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal " et de développer ses pouvoirs.

Le tout humblement soumis.

V. W. LARUE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 42), intitulé : " Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus de Montréal. " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Resolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 52), intitulé : " Loi confirmant et ratifiant, autant qu'il est nécessaire, l'émission des débetures faite par la " Canadian Electric Light Company (Limited) ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 118) intitulé: "Loi amendant la loi constituant en corporation la *Montreal Investment and Freehold Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour le troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 119) intitulé: "Loi amendant la charte de la *Dominion Abattoir and Stock Yards Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 137) intitulé: "Loi constituant en corporation la "Compagnie de la Presse," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée; ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 31) intitulé: "Loi concernant la paroisse de Saint-Denis, Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné, que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (G) intitulé: "Loi concernant la substitution Eustache Prudhomme," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

L'honorable M. *LaRue* propose: Que le dit rapport soit maintenant adopté.

L'honorable M. *Lanctôt* propose en amendement:

Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que le Bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre maintenant.

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

En conséquence,

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lunctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 122) intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Peter Bercovitch au nombre de ses membres," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de dire que le préambule du dit Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité.

L'honorable M. *LaRue* propose que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Gilman* propose, en amendement, que le rapport ne soit pas adopté, mais que le Bill soit soumis de nouveau au comité des ordres permanents et Bills privés pour être reconsidéré.

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Mét'ot*, il est

Ordonné que les noms des honorables MM. *Audet* et *Berthiaume* soient ajoutés aux noms des membres du comité des ordres permanents et Bills privés.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (E) intitulé " Loi amendant la section dix-septième du titre onzième des Statuts refondus, relative aux compagnies d'assurance mutuelle ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 112) intitulé : " Loi constituant en corporation l'association des bouchers et commerçants de lard de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 57) intitulé : " Loi amendant la charte de la ville d'Outremont."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 67) intitulé : " Loi concernant les biens de l'église presbytérienne du Canada."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 80) intitulé : " Loi accordant des pouvoirs additionnels à la *People's Telephone Company*."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (B), intitulé : " Loi autorisant les compagnies de garantie à se porter caution en justice ",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M. *Rolland*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément émise sur ceux la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (M) intitulé : " Loi amendant l'article 464 du Code civil du Bas-Canada ",

Le dit Bill est rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (K) intitulé : " Loi conférant certains pouvoirs à la compagnie d'Assurance mutuelle du Canada contre le feu ",

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 90) intitulé :
 " Loi amendant l'article 480 du Code municip l ",
 Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième
 lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise
 en considération du Bill (No 88) intitulé : " Loi amendant l'article 5561
 des Statuts Refondus,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité
 général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait rapport que le comité
 progresse dans son travail et demande à siéger de nouveau.

Ordonné pour demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 36), intitulé :
 " Loi amendant la charte de la cité de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 51) intitulé :
 " Loi amendant la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien,"

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 53) intitulé :
 " Loi autorisant l'Association des architectes de la province de Québec à
 admettre David Ogilvy au nombre de ses membres ",

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu* il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 70) intitulé :
 " Loi modifiant la charte de la " Compagnie Hypothécaire,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au Comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 75) intitulé :
 "Loi constituant en corporation la compagnie *The Great Northern Elevator Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 79) intitulé :
 "Loi amendant la charte de la ville de Maisonneuve,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 134) intitulé :
 "Loi autorisant le tuteur aux enfants de Flavien Filiatrault, à vendre
 les immeubles de la succession de feu Narcisse M. Lecavalier et de Marie
 Emélie Crevier,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 139) inti-
 tulé : "Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 140) inti-
 tulé : "Loi concernant la succession de feu William Watson Ogilvie",
 Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 141) intitulé : "Loi constituant en corporation la *W. W. Ogilvie Milling Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au Comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

JEUDI, 22 FEVRIER 1900

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur

Les honorables messieurs :

<i>Audet,</i>	<i>Mathieu,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>McCorkill,</i>
<i>Boucherville de</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Lanctôt,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Ward.</i>

PRIÈRE :

La pétition suivante est lue et reçue :

De la "Ottawa Trust and Deposit Company, (limited)", demandant une charte.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

22 février 1900.

Le comité des ordres permanents et Bills privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement.

De la compagnie de chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean, demandant des amendements à sa charte ;

Et votre comité après avoir examiné la requête suivante, recommande que la règle 53 de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la dite requête, vu que tous les intéressés ont signé et qu'aucune autre personne ne peut être lésée par l'absence des avis réguliers ;

De Dame Mary Henriette Whyte et autres demandant la passation d'une loi confirmant un arrangement fait entre les dites parties.

Le tout humblement soumis,

V. W. LARUE,

Président

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 37) intitulé : " Loi concernant le *Bishop's College*, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements' est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question étant posée : Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné. Que le Bill (No 78)—Intitulé : "Loi amendant la loi relative à l'admission à la pratique de la médecine en certains cas," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (F) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les registres des juges de paix."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 90), intitulé : "Loi amendant l'article 480 du Code municipal",

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (E), intitulé ; "Loi amendant la section dix-septième du titre onzième des Statuts refondus relatif aux compagnies d'assurance mutuelle,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du bill (No 2), intitulé : "Loi concernant les compagnies minières,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner ledit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable *Archambeault*, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du bill (No 85), intitulé : "Loi annexant au comté d'Yamaska partie de la municipalité de Saint-Monique pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Grouard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu.

sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 67) intitulé : "Loi concernant les biens de l'église presbytérienne du Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 57) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville d'Outremont,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 88) intitulé : "Loi amendant l'article 556 des Statuts refondus,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du Comité, fait rapport que le travail du comité progresse et qu'il demande à siéger de nouveau,
Ordonné, pour demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 89) intitulé :
 "Loi amendant l'article 85 du Code civil",
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 en comité général mardi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No C) intitulé : "Loi amendant le Code civil," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 31) intitulé : "Loi concernant la paroisse de Saint-Denis, Montréal", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 119) intitulé : "Loi amendant la charte de la *Dominion Abattoir and Stock Yards Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 33) intitulé : "Loi amendant la charte de la *Royal Trust Company*."
 Le dit Bill est lu pour la première fois
 Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 62) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer électrique de Saint-Hyacinthe."
 Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 114) intitulé : "Loi amendant la loi concernant le pont de péage sur la rivière Bécancourt, près de l'église de la paroisse de Bécancourt."
 Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est,
Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

VENDREDI, 23 FEVRIER 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeau*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Girouard,
Larue,
Mathieu,
McCorkill,

Méthot,
Cuimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Ross,
Sharples,
Sylvestre,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son sixième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS

Ce 23 février 1900.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement :

De la *Ottawa Trust and Deposit company (limited)*, demandant une charte.

Le tout respectueusement soumis,

M. LARUE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 75) intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie *The Great Northern Elevator Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 140) intitulé : " Loi concernant la succession de feu William Watson Ogilvie, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés : auquel a été soumis le Bill (No 36) intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Québec, " fait un rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 53), intitulé : " Loi autorisant l'association des architectes de la province de Québec à admettre David Ogilvy au nombre de ses membres, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 139) intitulé : " Loi concernant La Commission des écoles catholiques de Montréal ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 141,) intitulé : " Loi constituant en corporation la *W. W. Ogilvie Milling Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (K) intitulé : " Loi confiant certains pouvoirs à la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada contre le feu," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération mardi.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 134) intitulé : " Loi autorisant le tuteur aux enfants de Flavien Filiatrault, du consentement de ses enfants majeurs, à vendre les fonds de terre relevant de la succession de feu Narcisse M. Lecavalier et de Marie-Emélie Crevier, son épouse," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été

chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 51) intitulé : " Loi amendant la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur ic eux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (L) intitulé : Loi amendant " l'article 1209 du code civil, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 37) intitulé : " Loi concernant le Bishops' College," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 11) intitulé : " Loi détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant au comté de Bellechasse pour toutes les fins."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée Législative avec un Bill (No 48) intitulé : " Loi concernant certains immeubles substitués par feu Maurice Gougeon et son épouse."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 48) intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 54) intitulé : " Loi amendant la charte de la Compagnie du Conservatoire de Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cornier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 65) intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Chicoutimi."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 76) intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation La Compagnie de chemin de fer de Jonction de Napierville."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (P) intitulé : " Loi amendant l'article 2160 du code civil. "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est,

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (Q) intitulé : " Loi amendant l'article 3560a des Statuts refondus. "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (B) intitulé : " Loi autorisant les compagnies de garantie à se porter caution en justice, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (E) intitulé : " Loi amendant la section dix-septième du titre onzième des Statuts refondus relatif aux compagnies d'assurance mutuelle, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sharpley*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du appelant la deuxième lecture du Bill (No 87) intitulé :
 “ Loi amendant la loi relative à l'admission à la pratique de la médecine
 en certains cas,”

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé de
 tous les membres du comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 80) intitulé :
 “ Loi accordant des pouvoirs additionnels à la *People's Telephone Company*,”

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 33) intitulé :
 “ Loi amendant la charte de la *Royal Trust Company*,”

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 62) inti-
 tulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer
 électrique de Saint-Hyacinthe,”

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 114)
 intitulé : “ Loi amendant la loi concernant le pont de péage sur la rivière
 Bécancourt, près de l'église de la paroisse de Bécancourt,”

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné que, lorsque
 cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi, à 3 heures P. M.

Alors, la Chambre s'ajourne à mardi, à 3 heures P. M.

MARDI, 27 FEVRIER 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable H. Archambault, *Orateur*.

Les honorables Messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Girouard,
Lancôt,

Larue,
McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné, que l'honoraire payé pour le Bill J intitulé : "Loi amendant la loi 27-28 Vict., chap. 163, incorporant les syndics de la *American Presbyterian Society of Montreal*." soit remis à qui de droit.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 8) intitulé : "Loi concernant certaines amendes".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 56) intitulé : "Loi constituant en corporation la "Montreal Mining Exchange."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (F) intitulé : intitulé : "Loi amendant la loi concernant les registres des juges de paix,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain,

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (P) intitulé :
 “ Loi amendant l'article 2160 du Code civil,”

L'honorable M. *Archambeault* propose que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Méthot* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (Q), intitulé :
 “ Loi amendant l'article 3560a des Statuts refondus,”

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité des Ordres permanents et bills Privés sur le Bill (K) intitulé :
 “ Loi conférant certains pouvoirs à la compagnie d'Assurance mutuelle du Canada contre le feu,”

L'honorable M. *LaRue* propose que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau* propose, en amendement, que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que le Bill soit soumis de nouveau au comité des Bills privés pour reconsidération.

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 11) intitulé :
 “ Loi détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant au comté de Bellechasse pour toutes les fins ”,

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 45) intitulé :
 “ Loi concernant certains immeubles substitués par feu Maurice Gougeon et son épouse,”

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 48) intitulé :
 “ Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke,”

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 54) intitulé :
 “ Loi amendant la charte de la compagnie du Conservatoire de Montréal,”

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 65) intitulé :
 “ Loi amendant la charte de la ville de Chicoutimi ”,

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau* il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 76) intitulé :
 “ Loi amendant la loi constituant en corporation “ La compagnie de chemin de fer de Jonction de Napierville,”

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 84) intitulé :
 “ Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895,”

L'honorable M. *LaRue* propose, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *McCorkill* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

Là question étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Archambeault
Bryson,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Lanctôt,

McCorkill,
Pérodeau,
Sylvestre,
Turner,
 et *Ward.*—11.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Girouard,
Larue,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
 et *Rolland.*—9.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MERCREDI, 28 FEVRIER 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

<i>Audet,</i>	<i>McCorkill,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Garneau,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Lanctôt,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Mathieu,</i>	<i>Ward.</i>

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *Pérodeau*, de la ville de St-Hyacinthe.

Avec la permission de la Chambre, la dite pétition est lue et sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné qu'elle soit renvoyée au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents, et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 33) intitulé: "Loi amendant la charte de la "Royal Trust Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Resolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 34) intitulé : " Loi autorisant la " National Trust Company, Limited ", à faire affaires dans la province de Québec ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 67) intitulé : " Loi concernant les biens de l'église presbytérienne du Canada," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné, que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner* du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 46) intitulé " Loi amendant de nouveau la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour le troisième fois.

La question est alors posée; ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 78) intitulé: "Loi ratifiant et légalisant un règlement de la corporation de la paroisse de Beauport exemptant de taxes municipales la "Montmorency Cotton Mills Company."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 83) intitulé: "Loi amendant la loi concernant les médecins et chirurgiens."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 115) intitulé: "Loi confirmant et ratifiant les règlements Nos 143 et 144 de la ville de Joliette, ainsi qu'un acte d'arrangement intervenu entre la ville de Joliette et la compagnie du chemin de fer le Grand Nord, le 2 octobre 1899."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 124) intitulé: "Loi amendant les lois organiques de la ville de Saint-Paul."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 142) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (F) intitulé: "Loi amendant la loi concernant les registres des juges de paix,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance,

L'honorable M. *Cormier*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill Q, intitulé : " Loi amendant l'article 3550a des Statuts révisés,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *McCorkill* de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (O) intitulé : " Loi amendant la loi régissant les corporations de ville ",

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill* il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain,

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 8), intitulé : " Loi concernant certaines amendes,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 56), intitulé :
 "Loi constituant en corporation la "Montreal Mining Exchange",
 Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise
 en considération du Bill (No 89), intitulé : "Loi amendant l'article 85 du
 Code civil,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité
 général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité général fait rapport
 que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de de le rap-
 porter à la Chambre sans amendements,

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit reçu.

L'honorable M. *Méthot* propose que le dit Bill soit maintenant lu pour
 la troisième fois.

L'honorable M. *Pérodeau* propose en amendement, que le Bill ne soit
 pas lu maintenant, mais dans six mois.

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Cham-
 bre se prononce dans la négative, sur division.

L'honorable M. *Garneau* propose alors, en amendement, que le dit
 Bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais renvoyé au
 comité général afin d'y introduire la clause suivante :

"2. La présente loi n'aura pas d'effet rétroactif."

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Cham-
 bre se prononce dans la négative, sur division.

Et la question étant posée sur la troisième lecture du Bill, il est

Ordonné, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe
 cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise
 en considération du Bill (No 11) intitulé : "Loi détachant certains lots du
 comté de Dorchester et les annexant au comté de Bellechasse pour toutes
 les fins,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lanctôt*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est

Ordonné, que le dit Bill, ainsi amendé, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 88), intitulé : "Loi amendant l'article 5561 des Statuts refondus",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 86) intitulé : "Loi amendant l'article 816 du Code de procédure civile,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Alors, sur motion de l'hon. M. *Sivestre*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures p. m.

JEUDI, 1er MARS 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*. Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Galman,
Girouard,
Lanctôt,
LaRue,

McCorkill,
Mathieu,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Chapais* du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS.

Ce 1er mars 1900.

Votre comité a l'honneur de vous présenter son septième rapport :

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé qu'elle n'est pas régulière et recommande qu'elle ne soit pas reçue :

De la ville de Saint-Hyacinthe, appuyant le bill (No 62) intitulé :
 " Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer électrique de Saint-Hyacinthe ".

Le tout respectueusement soumis.

V. W. LARUE,

Président.

L'honorable M. *LaRue* propose que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Ouimet* propose, en amendement, que la prise en considération du dit rapport soit remise à demain.

Et la question étant posée sur le amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 50), intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Peter Bercovitch au nombre de ses membres," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 122) intitulé : "Loi concernant les biens appartenant à la mineure Freda Maude Henshaw," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 33) intitulé : "Loi amendant la charte de la "Royal Trust Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 34) intitulé : "Loi autorisant la "National Trust Company, Limited," à faire affaires dans la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 55) intitulé : "Loi concernant l'administration des biens d'Edmond Vanier."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 60) intitulé : "Loi autorisant Oswald-Sylvio Métivier à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 61) intitulé : "Loi octroyant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, dans le comté de Lévis."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 128) intitulé : " Loi revisant les lois organiques de la corporation de la ville de Sainte-Anne de Bellevue."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 11) intitulé : " Loi détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant au comté de Bellechasse pour toutes les fins ",

Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 88) intitulé : " Loi amendant l'article 5561 des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 86) intitulé : " Loi amendant l'article 816 du Code de Procédure civile,"

Sur motion de M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (O) intitulé : ' Loi amendant la loi régissant les corporations de ville,'

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 78) intitulé : " Loi ratifiant et légalisant un règlement de la corporation de la paroisse de Beaurort, exemptant de taxes municipales la " Montmorency Cotton Mills Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 83) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les médecins et chirurgiens ",

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill* il est,

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 115) intitulé : " Loi confirmant et ratifiant les règlements Nos 143 et 144 de la ville de Joliette, ainsi qu'un acte d'arrangement intervenu entre la ville

de Joliette et la compagnie de chemin de fer le Grand Nord, le 2 octobre 1899,

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au Comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 124) intitulé :

“ Loi amendant les Lois organiques de la ville de Saint-Paul,”

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 142) intitulé :

“ Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Henri ”,

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gérneau*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

VENDREDI, 2 MARS 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur

Les honorables messieurs :

Audet,
Boucherville de,
Chapais,
Cornier,
Garneau,
Gilman,
Girouard,
Lancôt,
Larue,
Mathieu,
McCorkill,

Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Ross,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le délai pour recevoir le rapport d'un comité permanent ou spécial sur un Bill privé soit prolongé jusqu'à la fin de la session.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 45), intitulé : "Loi concernant certains immeubles substitués par feu Maurice Gougeon et son épouse," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 57) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville d'Outremont, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'Ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel il a été soumis le Bill (No 79) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Maissonneuve," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 125) intitulé : "Loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Paul de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *McCorkill*, du comité spécial, auquel a été soumis le Bill (No 87) intitulé : "Loi amendant la loi relative à l'admission à la pratique de la médecine en certains cas", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'Ordre du jour pour troisième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 11) intitulé : "Loi détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant au comté de Bellechasse pour toutes fins," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 51) intitulé: "Loi amendant la charte du Crédit Foncier Franco Canadien," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 67) intitulé: "Loi concernant les biens de l'église presbytérienne du Canada," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 134) intitulée: "Loi autorisant le tuteur aux enfants de Flavien Filiatrault, du consentement de ses enfants majeurs, à vendre les fonds de terre relevant de la succession de feu Narcisse M. Lecavalier et de Marie-Émilie Crevier, son épouse." informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 140) intitulé: "Loi concernant la succession de feu William Watson Ogilvie," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 7) intitulé: "Loi amendant la loi concernant la vente et l'administration des terres de la Couronne."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 105) intitulé: "Loi détachant la paroisse de Lavaltrie du comté de Berthier et l'annexant au comté de l'Assomption."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 126) intitulé: "Loi concernant la paroisse de la Longue Pointe."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu* il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 129) intitulé: "Loi concernant la municipalité du village de Villeray."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 122), intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Peter Bercowitch au nombre de ses membres",

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné sur division, que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du 7^{me} rapport du comité des Ordres permanents et Bills privés,

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité des Ordres permanents et Bills privés sur le Bill (No 50) intitulé : "Loi concernant les biens appartenant à la mineure Freda Maude Henshaw,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 55) intitulé : "Loi concernant l'administration des biens d'Edmond Vanier",

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Ledit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 60) intitulé : "Loi autorisant Oswald-Sylvio Métivier à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 61) intitulé : "Loi octroyant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, dans le comté de Lévis,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 123) intitulé : "Loi revisant les lois organiques de la corporation de la ville de Sainte-Anne de Bellevue,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 83) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les médecins et chirurgiens,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se consiitue en Comité général pour examiner le dit bill,

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordmné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Ass mblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 4 heures P. M.

LUNDI, 5 MARS 1900

Les honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur

Les honorables messieurs :

Audet,
Boucherville de
Chapais,
Garneau,
Larue,
Méthot,

Ouimet,
Pelletier,
Ross,
Sylvestre,
Turner,

PRIÈRE :

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 48) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 56) intitulé : "Loi constituant en corporation la "Montreal Mining Exchange," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 70) intitulé : "Loi modifiant la charte de la compagnie hypothécaire," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à

cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés : auquel a été soumis le Bill (No 10) intitulé : " Loi accordant des pouvoirs additionels à la "People's Telephone Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue* il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant soumis à un comité général.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Turner*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 114) intitulé : " Loi amendant la loi concernant le pont de péage sur la rivière Bécancourt, près de l'église de la paroisse Bécancourt, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 115) intitulé: "Loi confirmant et ratifiant les règlements Nos 143 et 144 de la ville de Joliette, ainsi qu'un acte d'arrangement intervenu entre la ville de Joliette et la compagnie du chemin de fer le Grand-Nord, le 2 octobre 1899," fait un rapport tatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée; ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No B) intitulé: "Loi autorisant les compagnies de garantie à se porter caution en justice, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No F) intitulé: "Loi amendant la loi concernant les registres des juges de paix," informant cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No J) intitulé: "Loi amendant la loi 27-28 Victoria, chapitre 103, incorporant les syndics de la "American Presbyterian Society," de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 122) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Peter Bercovitch au nombre de ses membres," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 58) intitulé: "Loi ratifiant une convention conclue entre la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie électrique de Hull."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 68) intitulé: Loi constituant en corporation "La Compagnie de Gaz Electricité et Pouvoir."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est
Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 69) intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 72) intitulé : " Loi autorisant William Sutherland à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec, après examen ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 101) intitulé : " Loi amendant l'article 1651 des Statuts refondus."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 110) intitulé : " Loi amendant la loi pour étendre les privilèges de la compagnie du pont de Saint-François."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée Législative avec un Bill (No 127) intitulé : " Loi concernant le village de Beaurivage de la Longue-Pointe."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 130) intitulé : " Loi constituant en corporation la Corporation Trust Company of Canada."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est,

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 144) "Loi autorisant la compagnie "The Ottawa Trust and Deposit Company (Limited)," à faire affaires dans la province de Québec".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable *Orateur* dépose sur le bureau de la Chambre :

1. Un état tabulaire des rapports transmis par les trésoriers des municipalités ;
2. Un extrait des rapports statistiques judiciaires pour 1899.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 45) intitulé : "Loi concernant certains immeubles substitués par feu Maurice Gougeon et son épouse,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 57), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville d'Outremont,"

Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels ils demandent l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 79) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Maisonneuve",

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 125) intitulé " Loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Paul de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté.
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 87) intitulé : " Loi amendant la loi relative à l'admission à la pratique de la médecine en certains cas ",

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements' est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question étant posée : Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 50) intitulé : " Loi concernant les biens appartenant à la mineure Freda Maude Heashaw,"

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 105) intitulé : "Loi détachant la paroisse de Lavaltrie du comté de Berthier et l'annexant au comté de l'Assomption,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité spécial composé des honorables Messieurs Pérodeau, Lanctôt, Chapais, Ouimet et Sylvestre, avec instruction d'entendre les parties et de faire un rapport.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 129) intitulé : "Acte concernant la municipalité du village de Villeray",

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MARDI, 6 MARS 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Boucherville de
Chapais,
Garneau,
Gilman,
Girouard,
Lanctot,
Larue,
Mathieu,

Méhot
Ouimet,
Pelletier,
Péroudeau,
Rolland,
Ross,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *Mathieu*, de la "Transit Insurance Company of Montreal."

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 65) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Chicoutimi," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 78) intitulé : "Loi ratifiant et légalisant un règlement de la corporation de la paroisse de Beauport exemptant de taxes municipales la *Montmorency Cotton Mills Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (E) intitulé : " Loi amendant la section dix-septième du titre onzième des Statuts refondus, relative aux compagnies d'assurance mutuelle," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Les dits amendements sont lus par le greffier, deux fois, et

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que les dits amendements soient acceptés.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative avec un Bill (No 86) intitulé : " Loi amendant l'article 816 du Code de procédure civile," informant cette Chambre que l'Assemblée législative ne peut pas accepter les amendements faits par le Conseil législatif.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit message soit examiné à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (G) intitulé : " Loi concernant la substitution Eustache Prudhomme," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (I) intitulé : " Loi amendant le Code du notariat," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 21) intitulé : " Loi amendant l'article 3438 des Statuts refondus."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 28) intitulé : " Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 48) intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 80) intitulé : "Loi accordant des pouvoirs additionnels à la "People's Telephone Company,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 114) intitulé ; "Loi amendant la loi concernant le pont de péage sur la rivière Bécancourt, près de l'église de la paroisse de Bécancourt,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 58) intitulé : "Loi ratifiant une convention conclue entre la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie électrique de Hull,"

Sur motion de l'honorable M. *Garneau* il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 68) intitulé : "Loi constituant en corporation La Compagnie de Gaz, Electricité et Pouvoir".

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 69) intitulé :
 “ Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis,”

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 72) intitulé : “ Loi autorisant William Sutherland à exercer la profession de chirurgien-dentiste, dans la province de Québec, après examen,”

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 101) intitulé :
 “ Loi amendant l'article 1651 des Statuts refondus,”

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 110) intitulé :
 “ Loi amendant la loi pour étendre les privilèges de la compagnie du pent de Saint-François,”

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 127) intitulé :
 “ Loi concernant le village de Beaurivage de la Longue-Pointe ”,

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 144) intitulé :
 “ Loi autorisant la compagnie *The Ottawa Trust and Deposit Company (Limited)*, à faire affaires dans la province de Québec,”

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au Comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à
 demain à 3 heures P. M.

MERCREDI, 7 MARS 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,
Mathieu,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Ross,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills
 privés, auquel a été soumis le Bill (K), intitulé : " Loi conférant certains
 pouvoirs à la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada contre le feu,"
 fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il
 a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements
 qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la
 question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné, que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du
 jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 54) intitulé: "Loi amendant la charte de la compagnie du Conservatoire de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

L'honorable M. *LaRue* propose, que le dit rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Lanctot* propose, en amendement que le rapport ne soit pas reçu, mais que le Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills privés, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 142), intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné, que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le Bill (No 21) intitulé: "Loi amendant l'article 3438 des Statuts refondus", soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 45) intitulé: "Loi concernant certains immeubles substitués par feu Maurice Gougeon et son épouse", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 50) intitulé: "Loi concernant les biens appartenant à la mineure Freda Maude Henshaw" informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 57) intitulé: "Loi amendant la charte de la ville d'Outremont", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 79), intitulé: "Loi amendant la charte de la ville de Maisonneuve", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 87), intitulé : "Loi amendant la loi relative à l'admission à la pratique de la médecine en certains cas", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 88) intitulé : "Loi amendant l'article 5561 des Statuts refondus," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 125) intitulé : "Loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de Saint-Paul de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 22) intitulé : "Loi amendant l'article 2260 du Code civil."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 59), intitulé : "Loi autorisant Gustave Thélesphore Turcot de Philadelphie dans les Etats-Unis, à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 77), intitulé : "Loi concernant la division du comté de Nicolet pour les fins d'enregistrement".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 113) intitulé : "Loi autorisant le Collège des Médecins et chirurgiens de la Province de Québec, à admettre William James Enright à la pratique de la médecine et de la chirurgie."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 120) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Emile Rioux au nombre de ses membres, après examen."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 123) intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la Compagnie "Petroleum Oil Trust (limited)."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 146) intitulé : "Loi confirmant et ratifiant le partage et la distribution des biens et de l'actif de la succession de feu John Bryson et réglant d'autres matières qui s'y rapportent".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 65) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Chicoutimi,"

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 70) intitulé : "Loi modifiant la charte de la "Compagnie Hypothécaire."

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills privés, pour reconsidération.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de l'Assemblée législative au sujet des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (No 86) intitulé : "Loi amendant l'article 816 du Code de procédure civile".

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné, que le dit message soit examiné en Comité général maintenant.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit message.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité, fait rapport que le travail du comité progresse, et que le comité demande à siéger de nouveau

Ordonné pour demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 101) intitulé : " Loi amendant l'article 1651 des Statuts refondus,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 130) intitulé : " Loi constituant en corporation la " Corporation Trust Company of Canada ",

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 126) intitulé : " Loi concernant la paroisse de la Longue-Pointe,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné, que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

JEUDI, 8 MARS 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*. Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,

Mathieu,
McCorkill,
Méhat,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Ross,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

La pétition suivante est lue et reçue :

De O. Meunier et autres, demandant une loi pour constituer en corporation une compagnie sous le nom de *Transit Insurance Company of Montreal, Canada*.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 73) intitulé : "Loi constituant en corporation "The Montreal Day Nursery", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du Comité, fait rapport que le dit Bill a été soumis le Bill (No 60) intitulé : "Loi autorisant Oswald-Sylvio Métivier à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 61) intitulé : "Loi octroyant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, dans le comté de Lévis," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 129) intitulé : "Loi concernant la municipalité du village de Villeray," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour le troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 70) intitulé : "Loi modifiant la charte de la "Compagnie Hypothécaire", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 128) intitulé : "Loi revisant les lois organiques de la corporation de la ville de Sainte-Anne de Bellevue," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné, que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 48) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 65) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Chicoutimi," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 80) intitulé : "Loi accordant des pouvoirs additionnels à la *People's Telephone Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 114) intitulé : "Loi amendant la loi concernant le pont de péage sur la rivière Bécancourt, près de l'église de la paroisse de Bécancourt, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 12) intitulé : "Loi amendant la loi relative aux établissements industriels."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 16) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les édifices publics."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 106) intitulé : "Loi amendant l'article 398 des Statuts refondus."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 133) intitulé : " Loi constituant en corporation " The Labrador Electric and Pulp Company ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 136) intitulé : " Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 143) intitulé : " Loi constituant en corporation " La Compagnie de Pulpe de Jonquière ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (K) intitulé : " Loi conférant certains pouvoirs à la compagnie d'Assurance mutuelle du Canada contre le feu,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 142), intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 77) intitulé : "Loi concernant la division du comté de Nicolet pour les fins d'enregistrement,"

Sur motion de l'honorable M. *Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 113) intitulé : "Loi autorisant le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec, à admettre William James Enright à la pratique de la médecine et de la chirurgie,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bill privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 120), intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Emile Rioux au nombre de ses membres après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 123), intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la Compagnie *Petroleum Oil Trust (Limited)*,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 146) intitulé : "Loi confirmant et ratifiant le partage et la distribution des biens et de l'actif de la succession de feu John Bryson et réglant d'autres matières qui s'y rapportent,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 9 MARS 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville de
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Girouard,
LaRue,

McCorkill,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Larue*, du comité, des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 72) intitulé : "Loi autorisant William Sutherland à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 68) intitulé : "Loi constituant en

corporation " La compagnie de gaz, électricité et pouvoir ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 69) intitulé: " Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *LaRue*, du comité spécial, auquel a été soumis le Bill (No 127) intitulé: " Loi concernant le village de Beurivage de la Longue-Pointe ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'Ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 126), intitulé: " Loi concernant la paroisse de la Longue-Pointe," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Turner* du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 58) intitulé "Loi ratifiant une convention conclue entre la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie électrique de Hull," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Le dit Bill, soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins fer, auquel a été soumis le Bill (No 62) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer électrique de Saint-Hyacinthe", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 105) intitulé : "Loi détachant la paroisse de Lavaltrie, du comté de Berthier et l'annexant au comté de l'Assomption," fait le rapport suivant :

CONSEIL LÉGISLATIF.

7 mars 1900.

Le comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 105) intitulé : "Loi détachant la paroisse de Lavaltrie, du comté de Berthier, et l'annexant au comté de l'Assomption à l'honneur de faire rapport qu'il a parcouru le dit Bill en entier et entendu les parties intéressées et trouve que les habitants de la localité affectée par les dispositions du Bill sont divisés au sujet de l'opportunité de la mesure, et que le nombre de ceux qui y sont opposés est plus considérable que le nombre de ceux qui y sont favorables ; et votre comité recommande, en conséquence, qu'on ne procède pas plus loin dans les délibérations sur ce Bill, pendant la présente session.

Le tout humblement soumis,

N. PÉRODEAU,
Président

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 142) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 23) intitulé: "Loi amendant l'article 4529 des Statuts refondus."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 27) intitulé: "Loi concernant la qualification des membres du Conseil législatif."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 94) intitulé: "Loi modifiant le Code municipal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 95) intitulé: "Loi amendant la loi concernant les dentistes."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 132) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Henri Hains au nombre de ses membres, après examens."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 151) "Acte constituant en corporation la *Transit Insurance Company of Montreal, Canada*."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 152) intitulé : " Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 79) intitulé : " Loi modifiant la charte de la " Compagnie Hypothécaire ",

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 133) intitulé : " Loi constituant en corporation *The Labrador Electric and Pulp Company.*"

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Ledit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 136) intitulé : " Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal ",

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 143) intitulé : " Loi constituant en corporation La Compagnie de Pulpe de Jonquière,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures p. m.

LUNDI, 12 MARS 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Chapais,
Cornier,
Garneau,
Gilman,
Lanctôt,
Larue,

Mathieu,
Ouimet,
Pelletier,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 70) intitulé : " Loi modifiant la charte de la Compagnie hypothécaire," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 9) intitulé : " Loi refondant et amendant la loi des licences de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 108) intitulé : " Loi amendant l'article 769 du Code municipal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée Législative avec un Bill (No 145) intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean, ainsi que les lois qui l'amendent."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 111) intitulé : " Loi revisant et refondant la charte de la cité des Trois-Rivières."

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 153) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les corporations de villes."

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 155)
 Le dit Bill est lu pour la première fois
 Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 68) intitulé : "Loi constituant en corporation La Compagnie de Gaz Electricité et Pouvoir,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est
Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois
 Le dit Bill, avec ses amendements est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.
Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 69) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis,"

Sur motion de l'honorable M. *Lauctot*, il est
Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 28) intitulé : "Loi amendant l'article 452 des Statuts refondus"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 95) intitulé :
"Loi amendant la loi concernant les dentistes,"

Sur motion de l'honorable M. *Sy'vestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité spécial composé de tous les membres du comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 123) intitulé :
"Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Henri Hains au nombre de ses membres, après examens,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 151) intitulé :
"Acte constituant en corporation la *Transit Insurance Company of Montreal, Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné, que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 21) intitulé :
"Loi amendant l'article 3438 des Statuts refondus,"

Avec la permission de la Chambre, l'honorable M. *Sylvestre* retire le dit Bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MARDI, 13 MARS 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Girouard,
Lancôt,
Larue,

Mathieu,
McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

La requête suivante est présentée :

Par l'honorable M. *Pérodeau*, de la "Montreal Trust and Deposit Company."

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 113) intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre William James Enright à la pratique de la médecine et de la chirurgie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 146) intitulé : "Loi confirmant et ratifiant le partage et la distribution des biens et de l'actif de la succession de feu John Bryson et réglant d'autres matières qui s'y rapportent," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés : auquel a été soumis le Bill (No 144) intitulé : "Loi autorisant la compagnie "The Ottawa Trust and Deposit Company (Limited)" à faire affaires dans la province de Québec", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson* il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 116) intitulé : "Loi amendant la loi pour étendre les privilèges de la compagnie du pont de Saint-François," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné entier, et qu'il a trouvé que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 130) intitulé : "Loi constituant en corporation "The Corporation Trust Company", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a trouvé que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

L'honorable M. *LaRue* propose que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Gilman*, propose, en amendement, que le rapport ne soit pas adopté, mais que le Bill soit renvoyé au comité.

Ordonné, que le débat sur cette motion soit remis à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le Bill (No 59) intitulé : "Loi autorisant Gustave-Théodore Turcot, de Philadelphie, dans les Etats-Unis, à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le Bill (No 28) intitulé : "Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (68) intitulé : " Loi constituant en corporation " La Compagnie de gaz électrique et pouvoir," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (69) intitulé : " Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 158), intitulé : " Loi amendant la loi concernant la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 127) intitulé : " Loi concernant le village de Beauvillage de la Longue-Pointe,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 126) intitulé : " Loi concernant la paroisse de la Longue-Pointe,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 12) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux établissements industriels ",

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 16) intitulé :
 "Loi amendant la loi concernant les édifices publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault* il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise
 en considération du Bill (No 8) intitulé : "Loi concernant certaines
 amendes,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se consiitue en Comité
 général pour examiner le dit bill,

Queique temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le
 travail du comité progresse, et que le comité demande à siéger de nouveau.

Ordonné pour demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 7) inti-
 tulé : "Loi amendant la loi concernant la vente et l'administration des
 terres de la Couronne",

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 9) inti-
 tulé : "Loi refondant et amendant la loi des licences de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné
 en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 108) inti-
 tulé : "Loi amendant l'article 769 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 111) intitulé : "Loi revisant et refondant la charte de la cité des Trois-Rivières,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 145) intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean, ainsi que les lois qui l'amendent",

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 153) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les corporations de villes,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 155) intitulé : "Loi amendant l'article 5556 des Statuts refondus relatif aux mauvaises herbes,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 23) intitulé : "Loi amendant l'article 4529 des Statuts refondus",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance,

L'honorable M. *Berthiaume* de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 14 MARS 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Girouard,
Lauctôt,
Larue,

Mathieu,
McCorkill,
Méthot,
Quimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 14 mars 1900.

Le comité des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, à l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité recommande :

Que dans le but de mettre le greffier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette Chambre pour cette session, il soit demandé à qui de droit une somme de \$9,865.00

Que l'achat de papeterie pour les honorables membres et pour les officiers du Conseil législatif, pour la prochaine session, soit laissé à la discrétion de l'honorable *Orateur* de cette Chambre.

Que l'indemnité sessionnelle des honorables messieurs *Ross* et *Mathieu* leur soit payée en entier.

Qu'une absence de dix jours soit accordée à chacun des honorables membres de cette Chambre pendant cette session.

Le tout respectueusement soumis

GEORGE BRYSON, JR.,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que ce rapport soit examiné demain.

L'honorable M. *LaRue* du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son huitième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS.

Ce 14 mars 1900.

Votre comité a l'honneur de vous présenter son huitième rapport :

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement :

De O. Meunier et autres, demandant la passation d'une loi pour incorporer une compagnie sous le nom de "Transit Insurance company of Montreal, Canada."

Le tout respectueusement soumis.

V. W. LARUE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 64), intitulé : "Loi validant un acte de vente de George Henshaw Holt à Alexandre Boisvert, en date du 5 septembre 1890," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné, que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 124) intitulé : " Loi amendant les lois organiques de la ville de Saint-Paul ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill* il est

Ordonné que le Bill (No 94) intitulé : " Loi amendant le Code municipal," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 97) intitulé : " Loi concernant la constitution en corporation et l'administration des compagnies commerciales."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 154) intitulé : " Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujets au droit imposé par l'article 1191a des Stats refondus et ses amendements ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, présente un Bill (R) intitulé : " Loi modifiant de nouveau la loi concernant la cour de circuit du district de Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 126) intitulé : " Loi concernant la paroisse de la Longue-Pointe ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 127) intitulé : " Loi concernant le village de Beaurivage de la Longue-Pointe ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 146) intitulé : " Loi confirmant et ratifiant le partage et la distribution des biens et de l'actif de la succession de feu John Bryson et réglant d'autres matières qui s'y rapportent,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 144) intitulé : " Loi autorisant la compagnie " The Ottawa Trust and Deposit Company (Limited), à faire affaires dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 128) intitulé : " Loi revisant les lois organiques de la corporation de la ville de Sainte-Anne de Bellevue,"

L'honorable M. *Lanctot* propose que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Gilman* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais renvoyé en comité général avec instruction d'amender la clause 115 en substituant le mot

trois au mot *dix* dans la quatrième ligne et en effaçant tous les mots après le mot *role*, dans la cinquième ligne, jusqu'à la fin de la clause.

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier* de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lauctôt*, il est

Ordonné, que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 12) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux établissements industriels,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Berthiaume*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

O donné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 16) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les édifices publics."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Turner*, de la part du comité, fait rapport que le travail progresse et que le comité demande à siéger de nouveau.

Ordonné pour demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 8) intitulé: "Loi concernant certaines amendes,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du Comité, fait rapport que le dit a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault* propose, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Méthot* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Galman,
Méthot,

Pelletier,
Rolland,
Sharples et
Ward —8.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Berthiaume,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Girouard,
Lauctôt,

Larue,
Mathieu,
McCorkill,
Ouimet,
Pérodeau,
Sylvestre et
Turner. —15.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la troisième lecture du Bill, il est *Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée; ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 7) intitulé : " Loi amendant la loi concernant la vente et l'administration des terres de la Couronne,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendements.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant le débat sur la motion de l'honorable M. *Gilman* au sujet du Bill (No 130) intitulé : " Loi constituant en corporation The Corporation Trust Company " : que le rapport du comité ne soit pas adopté mais que le Bill soit renvoyé au comité

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que la dite motion soit adoptée.

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 59) intitulé : " Loi autorisant Gustave-Télesphore Turcot, de Philadelphie, dans les Etats-Unis, à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 28) intitulé : " Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 108) intitulé : " Loi amendant l'article 768 du Code municipal ",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 155) intitulé : "Loi amendant l'article 5556 des Statuts refondus relatif aux mauvaises herbes,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du message de l'Assemblée législative au sujet des amendements faits par le Conseil législatif au Bill (No 86) intitulé : "Loi amendant l'article 816 du Code de procédure civile,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit message.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du comité, fait rapport que le dit message a été examiné, et qu'il a été chargé de demander que la Chambre n'insiste pas sur ses amendements.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif n'insiste pas sur ses amendements.

L'honorable M. *Archambeault*, dépose sur le Bureau de la Chambre la réponse à une adresse en date du 9 février, à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire mettre devant cette Chambre :

Une liste des Nos du cadastre officiel dans chaque quartier de la cité de Québec, des propriétés en la dite cité, encore affectées pour prêts faits aux incendiés de Québec, 1845, et indiquant les montants en capital actuellement dûs sur chaque lot, avec les dates des obligations, les noms des emprunteurs et les noms des notaires qui ont reçu les obligations.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 15 MARS 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*. Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,

Mathieu,
McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

La pétition suivante est lue et reçue :

De la "Montreal Trust and Deposit Company", demandant une loi pour amender de nouveau sa charte.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 136) intitulé : "Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Turner* du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 145) intitulé : "Loi amendant la loi constituant en

corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean, ainsi que les lois qui l'amendent, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (D) intitulé : " Loi concernant les procès par jury, en matière civile dans le comté de Gaspé. Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 64), intitulé : " Loi validant un acte de vente de George Henshaw Holt à Alexandre Boisvert, en date du 5 septembre 1890,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels ils demandent l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 124) intitulé : " Loi amendant les lois organiques de la ville de Saint-Paul,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 62) intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer électrique de Saint-Hyacinthe,"

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (R) intitulé : "Loi modifiant de nouveau la loi concernant la cour de circuit du district de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Ledit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 154), intitulé : "Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujets au droit imposé par l'article 1191a des Statuts refondus et ses amendements,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 9) intitulé : "Loi amendant et refondant la loi des licences de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rolland*, de la part du Comité, fait rapport que le comité progresse dans son travail et demande à siéger de nouveau.

Ordonné pour demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 94) intitulé : "Loi modifiant le Code municipal",

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 28) intitulé : " Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lanctot*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour le troisième fois.

La question est alors posée; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 158) intitulé : " Loi amendant la loi concernant la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières ",

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 153) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les corporations de villes,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Turner*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du 4e rapport du comité des contingents.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le
 Lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son
 mandat en faveur du greffier de cette Chambre, pour la somme de \$9,865,
 afin de mettre cet officier en état de payer la balance de l'indemnité des
 membres de cette Chambre

Ordonné que l'honorable *Orateur* se rende auprès de Son Honneur le
 lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

Alors sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 16 MARS 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, du conseil de ville de Longueuil.

Avec la permission de la Chambre, l'honorable M. *Archambeault* retire
 l'avis de motion qu'il a donné mercredi.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est
Ordonné que le Bill (No 22) intitulé : " Loi amendant l'article 2260 du Code civil," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est
Ordonné que le Bill (No 106) intitulé : " Loi amendant l'article 398 des Statuts refondus ", soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 133) intitulé : " Loi constituant en corporation *The Labrador Electric and Pulp Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés : auquel a été soumis le Bill (No 55) intitulé : " Loi concernant l'administration des biens d'Edmond Vanier ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y a acquiescé.

Sur motion de M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 120) intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Emile Rioux au nombre de ses membres, après examen", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 123) intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la compagnie "Petroleum Oil Trust (Limited)" fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné, que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 151) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Transit Insurance Company of Montreal, Canada*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue* il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 77) intitulé : "Loi concernant la division du comté de Nicolet pour les fins d'enregistrement," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 132) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Henri Hains au nombre de ses membres, après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 143) intitulé : "Loi constituant en corporation "La compagnie du pulpe de Jonquière," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (O) intitulé : "Loi amendant la loi régissant les corporations de ville, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 144), intitulé : "Loi autorisant la compagnie *The Ottawa Trust and Deposit Company (Limited)*, à faire affaires dans la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un bill (No 128) intitulé : "Loi revisant les lois organiques de la corporation de la ville de Sainte-Anne de Bellevue", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 146) intitulé : "Loi confirmant et ratifiant le partage et la distribution des biens et de l'actif de la succession de feu John Bryson et réglant d'autres matières qui s'y rapportent", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (K) intitulé : "Loi conférant certains pouvoirs à la compagnie d'assurance mutuelle du Canada contre le feu," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la Chambre accepte les amendements.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative informant cette Chambre que le Conseil législatif a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 161) intitulé : " Loi amendant de nouveau la charte de la *Montreal Trust and Deposit Company*."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (R) intitulé : " Loi modifiant de nouveau la loi concernant la cour de circuit du district de Montréal ",

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 154) intitulé : " Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujets au droit imposé par l'article 1191a des Statuts refondus et ses amendements,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 145) intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean, ainsi que les lois qui l'amendent,"

Sur motion de l'honorable M. *Girneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 9) intitulé : " Loi amendant et refondant la loi des licences de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 94) intitulé : " Loi modifiant le Code municipal ",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 96) intitulé : " Loi concernant la constitution en corporation et l'administration des compagnies commerciales,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Messieurs Ouimet, Chapais, LaRue, Gilman, Mathieu, Pérodeau, Sharples, Bryson et Ward.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 158) intitulé : " Loi amendant la loi concernant la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité des Bills privés au sujet du Bill (No 136) intitulé : " Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal,"

L'honorable M. *Pérodeau* propose que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais que le Bill soit soumis de nouveau au comité des Bills privés.

La question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Archambault,
Cormier,
Laucôt,

McCorkill,
et *Pérodeau*.—5.

CONTRE :

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Chapais,
Garneau,
Girouard,
Larue,
Mathieu,

Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Rolland,
Sharpley,
Sylvestre,
Turner, et
Ward.—16.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

L'honorable M. *LaRue* propose alors l'adoption du rapport.

L'honorable M. *McCorkill* propose, en amendement, que le Bill soit soumis maintenant au comité de toute la Chambre pour examiner l'amendement suivant :

“ Que la clause 5 soit amendée en effaçant les mots : “ pourvu qu'il ait été fait avec une intention corruptrice,” dans les 8e et 9e lignes de l'article 222.”

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

En conséquence, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rolland*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 19 MARS 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Boucherville de
Chapais,
Cormier,
Girouard,
Lanctot,
LaRue,
Mathieu.

McCorkill,
Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Sarple,
Sylvestre,
Turner.

PRIÈRE :

La pétition suivante est lue et reçue :

De la ville de Longueuil s'opposant à certaines clauses de la loi amendement la charte de la cité de Montréal.

L'honorable M. *Lanctot*, du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 95) intitulé : " Loi amendement la loi concernant les dentistes," fait un rapport constatant qu'il a examiné le dit Bill et entendu les parties intéressées, et trouve que la législation demandée n'est pas dans l'intérêt public, et recommande qu'on ne procède pas plus loin dans les délibérations sur ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 9) intitulé : " Loi refondant et amendement la loi des licences de Québec ", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 62) intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer électrique de Saint-Hyacinthe," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 64) intitulé : " Loi validant un acte de vente de George Henshaw Holt à Alexandre Boisvert, en date du 5 septembre 1890," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 124) intitulé : " Loi amendant les lois organiques de la ville de Saint-Paul," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 145) intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec et Lac Saint Jean, ainsi que les lois qui l'amendent," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 5) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant le fonds de bâtisses et des jurés."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 10) intitulé : " Loi modifiant la constitution de la Législature de la province de Québec, en ce qui concerne le Conseil législatif."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 13) intitulé : " Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895, concernant l'examen et la mise en vigueur de la liste des électeurs."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 91) intitulé : " Loi amendant le Code municipal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 97) intitulé : " Loi amendant le Code de procédure civile."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 100) intitulé : " Loi amendant l'article 59^o du Code de procédure civile ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 157) intitulé : " Loi amendant l'article 1126 du Code de procédure civile."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 55) intitulé : " Loi concernant l'administration des biens d'Edmond Vanier,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 120) intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Emile Rioux au nombre de ses membres, après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 123) intitulé : " Loi accordant certains pouvoirs à la Compagnie *Petroleum Oil Trust (Limited)*,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 151) intitulé : "Acte constituant incorporation la "Transit Insurance Company of Montreal, Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendement, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 94) intitulé : "Loi modifiant le Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 136) intitulé : "Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No D), intitulé : "Loi concernant les procès par jury en matière civile, dans le comté de Gaspé,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain,

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 160), intitulé : "Loi amendant de nouveau la charte de la "Montreal Trust and Deposit Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'hon M. *De Boucherville*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MARDI, 20 MARS 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*. Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Girouard,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Methot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Ross,
Sharplès.
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *LaRue*, du comité des ordres permanents et Bills privés, présente son neuvième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 20 mars 1900.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son neuvième rapport

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis n'ont pas été donnés pendant l'époque requise, mais comme il ne peut pas se produire d'empiètement sur des droits privés, votre comité recommande que la règle 53 soit suspendue en ce qui regarde ce bill.

Le tout humblement soumis,

V. W. LARUE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 59) intitulé : "Loi autorisant Gustave-Télesphore Turcot, de Philadelphie, dans les États-Unis, à exercer la profession de chirurgien dentiste, dans la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 136), intitulé : "Loi amendante la loi revisant et refondant la charte de la charte de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné, que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Turner* du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 76) intitulé : "Loi amendante la loi constituant en corporation La Compagnie de chemin de fer de Jonction de Napierville," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est
Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est
Ordonné que le Bill (No 100) intitulé : "Loi amendant l'article 599 du Code de procédure civile," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un bill (R) intitulé : "Loi modifiant de nouveau la loi concernant la cour de circuit du district de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 120) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Emile Rioux au nombre de ses membres, après examen," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 123) intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la Compagnie *Petroleum Oil Trust (Limited)*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 14) intitulé : "Loi concernant la construction des lignes de téléphone."
 Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 15) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les taxes sur les corporations et compagnies commerciales."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 156) intitulé : "Loi amendant la loi concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 133) intitulé : "Loi constituant en corporation *The Labrador Electric and Pulp Company*,"

L'honorable M. *Rolland* propose que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *McCorkill* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais renvoyé au comité des Bills privés, avec instruction de reconsidérer la clause 17 du dit Bill.

Et un débat s'étant élevé, l'honorable M. *McCorkill*, avec la permission de la Chambre, retire sa première motion et propose, en amendement à la motion principale, que le bill ne soit pas lu maintenant, mais soumis maintenant à un comité de toute la Chambre, avec instruction de retrancher la clause 17.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*Boucherville, de
Bryson,
Garneau,
Gilman,
McCorkill,*

*Ouimet.
Sharpley,
Turner et
Ward —9.*

CONTRE :

Les honorables messieurs

*Audet,
Berthiaume,
Chapais,
Cormier,
Girouard,
Larue,*

*Mathieu,
Méthot.
Pelletier,
Rolland,
Ross et
Sylvestre.—12*

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 143) intitulé :
" Loi constituant en corporation " La compagnie de Pulp: de Jonquière "

L'honorable M. *Mathieu* propose que le dit Bill, avec ses amendements soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *McCorhill* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant mais soumis à un comité général de toute la Chambre, avec instruction de biffer la clause 14.

Laquelle motion est déclarée perdue, sur division.

Et la question étant posée sur la motion principale, la Chambre se prononce dans l'affirmative, et il est,

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (D) intitulé : " Loi concernant les procès par jury en matière civile, dans le comté de Gaspé,

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit bill,

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour le troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 5) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant le fonds de bâtisses et des jurés,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 13) intitulé : " Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895, concernant l'examen et la mise en vigueur de la liste des électeurs",

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 16) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les édifices publics,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 91) intitulé : " Loi amendant le Code municipal ",

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 97) intitulé : " Loi amendant le Code de procédure civile,"

L'honorable M. *Mathieu* propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Ouimet* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative, sur division.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 22), intitulé : " Loi amendant l'article 2560 du Code civil,

Avec la permission de la Chambre, l'honorable M. *Mathieu* retire le dit Bill.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 106) intitulé : "Loi amendant l'article 3998 des Statuts refondus,"

L'honorable M. *Mathieu*, propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Et un débat s'étant élevé, il est ordonné que le dit débat soit ajourné à jeudi.

Alors sur motion de l'honorable M. *Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 21 MARS 1900.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Ross,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 111) intitulé : "Loi revisant et refondant la charte de la cité des Trois-Rivières," fait un rapport constant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthat*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'Ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés : auquel a été soumis le Bill (No 54) intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie de Conservatoire de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant posée, la chambre y acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 161) intitulé : "Loi amendant de nouveau la charte de la "Montreal Trust and Deposit Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'honorable M. *Bryson*, du comité mixte des impressions, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

Québec, 21 mars.

Votre comité a l'honneur de soumettre à votre honorable Chambre son premier rapport, comme suit :

Votre comité a élu l'honorable M. *Bryson* son président et il recommande que son *quorum* soit réduit à trois de ses membres.

Le tout humblement soumis.

GEORGE BRYSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le Bill (No 157) intitulé : "Loi amendant l'article 1126 du Code de procédure civile," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 55) intitulé : "Loi concernant l'administration des biens d'Edmond Vanier," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 151) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Transit Insurance Company of Montreal, Canada*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 133) intitulé : "Loi constituant en corporation *The Canada Electric and Pulp Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législatif a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 143) intitulé : "Loi constituant en corporation La compagnie de pulpe de Jonquière," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 16) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les édifices publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 136) intitulé : "Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal."

L'honorable M. *Rolland* propose que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Pérodeau* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais qu'il soit amendé en insérant après les mots "sujets britanniques," dans le paragraphe a de la clause 92, les mots sui-

vants : " et qu'il sait lire et écrire " : et que le paragraphe suivant soit ajouté à la fin de la clause 92 :

Les dispositions qui exigent qu'un échevin sache lire et écrire, aussi bien que la déclaration requise à cet effet, n'entreront en vigueur qu'après le 1er janvier 1902.

L'honorable M. *LaRue* propose, en sous-amendement, que tous les mots après le mot " amendé," dans le dit amendement, soient biffés et remplacés par les suivants : " en biffant la clause 5 ainsi amendée et en la remplaçant par la suivante :

" L'article 92 du chapitre 58 de la 62^e Victoria est amendé comme suit :

(a) en insérant après les mots " sujets britanniques," dans le paragraphe No 1, les mots " qu'il sait lire et écrire."

(b) en ajoutant, à la fin de l'article 92, le paragraphe suivant :

" La disposition qui exige qu'un candidat sache lire et écrire n'entrera en vigueur qu'à dater de la nomination des candidats aux élections générales du conseil de ville No 1902, et l'obligation de faire une déclaration solennelle, dans la dernière partie de la formule No 7, est suspendue jusqu'à cette date.

La question étant mise sur le sous-amendement, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Archambault,
Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Girouard,
Lanctôt,
Lurue,

Mathieu,
McCorkill,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Ross, J. J.,
Sharples,
Sylvestre,
Turner et
Ward.—20

CONTRE :

Les honorables messieurs

Garneau,
Gilman,

Méthot,
Ouimet.—4.

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Et la question étant posée sur l'amendement ainsi amendé, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'honorable M. *Pérodeau* propose, alors, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant mais soit amendé en insérant ce qui suit, comme clause 15 :

15. La clause 283 de la 62e Victoria, chapitre 58, est remplacée par ce qui suit :

288. Le jugement rendu sur une pétition en vertu de cette loi sera sujet à révision devant la cour supérieure siégeant en révision et le jugement de la cour de révision sera final.

L'honorable M. *Mathieu* propose, en sous-amendement, que les mots suivants soient insérés après le mot "révision" dans la 3e ligne : "sera entendue à titre de cause privilégiée et aura préséance sur toute les autres causes."

Et la question étant posée sur le dit sous amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

La question étant alors posée sur l'amendement ainsi amendé, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'honorable M. *Gilman* propose, alors, que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois, mais renvoyé à un comité général de toute la Chambre avec instruction d'effacer l'amendement fait à la clause 13.

La question étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Bryson,
Gilman,

Sharples et
Turner.—4.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Girouard,
Lanctôt,
Larue,

Mathieu,
McCorkill,
Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland.
Sylvestre et
Ward.—18.

Ainsi elle est résolue dans la négative.

L'honorable M. *Pérodeau* propose, alors en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais qu'il soit amendé en biffant la clause 14.

La question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Et la question étant posée sur la motion principale la Chambre se prononce dans l'affirmative et le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels ils demandent l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 76), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation La compagnie de chemin de fer de Jonction de Napierreville,"

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 15) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les taxes sur les corporations et compagnies commerciales,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 156) intitulé : "Loi amendant la loi concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 5) intitulé : " Loi modifiant la loi concernant le fonds de bâtisses et des jurés,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 13) intitulé : " Loi amendant la Loi électorale de Québec, 1895, concernant l'examen et la mise en vigueur de la liste des électeurs,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance,

L'honorable M. *Cormier* de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault* il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 100) intitulé : " Loi amendant l'article 599 du Code de procédure civile," il est

Ordonné que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 1) intitulé : " Loi amendant le Code municipal,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendements.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkull*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Mathieu* propose que la motion pour l'adoption du rapport du comité spécial sur le Bill (No 95) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les dentistes," adoptée à la séance du 16 mars, soit rescindée, et que le dit Bill soit remis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

La question étant mise sur la dite motion la Chambre se divise : et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Chapais,
Cormier,
Girouard,

Larue,
Mathieu,
Ouimet,
et *Sylvestre*.— 9.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Boucherville, de
Bryson,
Lanctot,
McCorkill,
Méhot,

Pelletier,
Rolland,
Sharples,
Turner, et
Ward.—10.

Ainsi elle est résolue dans la négative,

A six heures, la Chambre suspend sa séance.

A huit heures, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 10) intitulé : " Loi modifiant la constitution de la Législature de la province de Québec, en ce qui concerne le Conseil législatif,

L'honorable M. *Archambeault*, propose que le Bill soit lu maintenant pour la deuxième fois.

Et un débat s'étant élevé,

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le débat soit ajourné à demain.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le Bill (No 14) intitulé : Loi concernant la construction des lignes de téléphone " soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 22 MARS 1900

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*. Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Girouard,
Larue,
Mathieu,
McCorkill,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Péroudeau,
Rolland,
Ross,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward

PRIÈRE :

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un bill (No 76) intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation La Compagnie de chemin de fer de Jonction de Napierville," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 135) intitulé : " Loi autorisant Joseph-Arthur Lesage à devenir membre du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 111) intitulé : " Loi revisant et refondant la charte de la cité des Trois-Rivières,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné, que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 54) intitulé : "Loi amendant la charte de la Compagnie du Conservatoire de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 156) intitulé : "Loi amendant la loi concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 15) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les taxes sur les corporations et compagnies commerciales,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois et acceptés.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill ainsi amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill ainsi amendé est en conséquence lu pour la troisième fois sur division.

La question est posée : Ce bill ainsi amendé sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 161) intitulé : " Loi amendant de nouveau la charte de la *Montreal Trust and Deposit Company*,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Pelletier*, de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'assentiment étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la deuxième lecture du Bill (No 10) intitulé : " Loi modifiant la constitution de la Législature de la province de Québec, en ce qui concerne le Conseil législatif,"

Et le débat s'étant continué,

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

A huit heures, la Chambre reprend sa séance.

Et le débat s'étant continué sur la deuxième lecture du dit Bill.

L'honorable M. de *Boucherville* propose, en amendement, que tous les mots après "que", dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants: "ce Bill ne soit pas lu une seconde fois, mais qu'il soit résolu que, dans l'intérêt d'une sage législation et comme sauvegarde du privilège précieux donné à la province de Québec, par la clause quatre-vingt-quatorze de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, le Conseil législatif doit être maintenu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est
Ordonné que le débat soit ajourné à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 14) intitulé: "Loi concernant la construction des lignes de téléphone,"

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée; ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative informant le Conseil législatif ne peut pas accepter certains amendements faits au Bill (No 136) intitulé: "Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal."

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit message soit examiné demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 6) intitulé: "Loi concernant un octroi à la compagnie du pont de Québec et des subsides à des compagnies de chemin de fer,"

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 17) intitulé: "Loi concernant l'Exposition de Paris de 1900."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné qu'à partir de demain, il y ait trois séances par jour, à 11
heures A. M., à 3 heures et à 8 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la Chambre
s'ajourne à demain à 11 heures A. M.

VENDREDI, 23 MARS 1900

Séance de 11 heures A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Girouard,
Lauctot,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Ross,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *Bryson*, du comité mixte des impressions présente son
2ième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

RAPPORT DU COMITÉ MIXTE DES IMPRESSIONS

Québec 21 mars 1900.

Votre comité a l'honneur de soumettre à Votre Honorable Chambre
son 2e rapport comme suit :

Votre comité recommande l'impressions des documents suivants :

- No 19 Pulpe de bois : règlementation de la fabrication de la
- No 27 Ecoles élémentaires :—13, 133, 28.
- No 30 Dussault, Joseph :—lettre de
- No 32 Demers, L. J. Pétition de droit et copie du jugement des cours (moins le dossier des procédures).
- No 44 Dussault Joseph :—Paiement de \$27,052.00 à
- No 49 Dépôts de garantie des chemins de fer.
- No 44a Dussault, Joseph :—Paiement de \$27,052.00 à
- No 62 Demers, L. J. :—Pétition de droit contre le gouvernement.
- No 66 Somme de \$50,000.00 votée par l'acte 60 Victoria, ch. 8.—Ecoles élémentaires.
- No 68 Somme de \$50,000.00 votée pour fins d'éducation.—Distribution de la
- No 44b Dussault, Joseph :—Paiement de \$27,052.00 à
- No 68a Somme de \$50,000.00 votée pour fins d'éducation.—Distribution de la
- No 77 Instruction aux agents des Terres de la Couronne au sujet de la vente des lots propre à la culture (moins le manuel.)
- No 78 Chemin de fer Montréal et Occidental :— Prolongement au Nominigue et à la Lièvre.
- No 83 Ecoles Elementaires :
- No 87 Somme de \$50,881.58 :—Fonds des Ecoles élémentaires en vertu de 60 Vict. chap. 8.
- No 88 Livres d'écoles :—Distribution gratuite de
- No 92 Congrès de colonisation tenu à Montréal, nov. 1898.
- No 99 Livres approuvés par le Conseil de l'Instruction publique qui peuvent être mis à l'usage des élèves, dans les écoles publiques.
- No 102 Résignation de tout membre du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.
- No 112 Pont sur le fleuve St-Laurent.
- No 114 Somme de \$50,000.00 votée par l'acte 60 Vict., chap. 3.—Loi concernant les Ecoles élémentaires.
- No 115 Agents, sous-agents des terres ou bois, leur salaire, commission ou déboursés.
- No 115a
- No 116 Somme de \$50,881.58. " Fonds des Ecoles élémentaires en vertu de 60 Vict., chap. 8.
- No 44c Dussault, Joseph :—Paiement de \$27,052.
- No 100—
- No 101—
- No 103—
- No 20 (Documents de la dernière session 1899). Rapport supplémentaire de l'Inspecteur des Mines.
- No 1 (Du Conseil législatif). Incendies de Québec, 1845.
- No 69. (Documents de la dernière session 1899).

No 53 \$15,000. Terres, pêcheries, etc.
 No 64 \$12,000. Pêche et chasse.

Le tout humblement soumis,

JOHN BRYSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 130) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Corporation Trust Company of Canada*, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné, que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 13) intitulé : "Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895, concernant l'examen et la mise en vigueur de la liste des électeurs,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la deuxième lecture du Bill (No 100) intitulé : "Loi amendant l'article 3998 des Statuts refondus,"

L'honorable M. *Mathieu* propose, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Lancôt* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 157) intitulé : "Loi amendant l'article 1125 du Code de procédure civile,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 27) intitulé : "Loi concernant la qualification des membres du Conseil législatif,"

L'honorable M. *McCorkill* propose, que le Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Chapais* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

Et la question étant posée sur le dit amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la deuxième lecture du Bill (No 10) intitulé : "Loi modifiant la constitution de la Législature de la province de Québec, en ce qui concerne le Conseil législatif"

L'honorable M. *de Boucherville* propose, en amendement, que tous les mots après "que" soit biffés et remplacés par les suivants : "ce Bill ne soit pas lu une seconde fois maintenant, mais qu'il soit résolu que dans l'intérêt l'une sage législation, et comme sauvegarde du privilège précieux donné à la province par la clause quatre-vingt-quatorze de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, le Conseil législatif doit être maintenu.

La question étant mise sur le dit amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Girouard,
Larue,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Perodeau,
Rolland,
Ross,
Sharpley et
Ward.—17.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Lanctot,
Mathieu,

McCorkill,
Sylvestre et
Turner.—6

Ainsi elle est résolue dans la l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 135) intitulé :
 Loi autorisant Joseph-Arthur Lesage à devenir membre du collège des
 médecins et chirurgiens de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que la 62 règle de cette Chambre soit suspendue relative-
 ment à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de
 l'Assemblée législative relatif aux amendements faits au Bill No 136)
 intitulé: "Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité
 de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Chupais*, il est

Ordonné que le dit message soit examiné en comité général mainte-
 nant.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité
 général pour examiner le dit message.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du Comité général, fait rapport
 constatant que le dit message a été examiné et qu'il a été chargé de

recommander que la Chambre n'insiste pas sur certains amendements, et insiste sur certains autres amendements.

Ordonné que le dit rapport soit pris en considération à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 6) intitulé : "Loi concernant un octroi à la compagnie du pont de Québec et des subsides à des compagnies de chemin de fer,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour le troisième fois.

La question est alors posée; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 17) intitulé : "Loi concernant l'Exposition de Paris de 1900,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à cette après-midi, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 23 MARS 1900.

Séance de 3 heures, P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Boucherville de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Girouard,
Lanctôt,
LaRue,
Mathieu.
McCorkill,

Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Ross,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

L'honorable M. *LaRue*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 135) intitulé : "Loi autorisant Joseph-Arthur Lesage à devenir membre du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 15) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les taxes sur les corporations et les compagnies commerciales," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (16) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les édifices publics," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 54) intitulé : "Loi annexant la charte de *La Compagnie du Conservatoire de*

Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 161) intitulé: "Loi amendant de nouveau la charte de la *Montreal Trust and Deposit Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 160) intitulé: "Loi amendant la loi concernant l'inspection des compagnies d'assurances," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

Ordonné que le dit soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 166) intitulé: "Loi concernant un règlement de compte entre le gouvernement et la corporation de la cité de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée: ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité général sur le message de l'Assemblée législative relatif aux amendements faits au Bill (No 136) intitulé: "Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal."

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif n'insiste pas sur certains amendements et insiste sur certains autres.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir.
 La Chambre reprend sa séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 130) intitulé : "Loi constituant en corporation la "Corporation Trust Company of Canada," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 136) intitulé : "Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (167) intitulé : "Loi amendant le Code municipal, relativement aux eaux d'alimentation," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambe.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 63) intitulé : "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années fiscales expirant le 30 juin 1900 et le 30 juin 1901, et pour d'autres fins du service public, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à huit heures.

VENDREDI, 23 MARS 1900.

Séance de 8 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs :

Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau,
Girouard,
Lanctôt,
LaRue,
Mathieu,

McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE :

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (D) intitulé : " Loi concernant les procès par jury en matière civile dans le comté de Gaspé," informant l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir.

A huit heures et demie du soir, Son Honneur l'honorable Louis Amable Jetté, Lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit :

" Gentilhomme hussier à la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.

Laquelle é'ant venue avec son *Orateur*.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des Bills à être sanctionnés, comme suit :

Loi autorisant les compagnies de garantie à se porter caution en justice.

Loi amendant le Code civil.

Loi concernant les procès par jury en matière civile dans le comté de Gaspé.

-
- Loi amendant la section dix-septième du titre onzième des Statuts refondus, relative aux compagnies d'assurance mutuelles.
Loi amendant la loi concernant les registres des juges de paix.
Loi concernant la substitution Eustache Prud'homme.
Loi amendant le Code du notariat.
Loi amendant la loi 27-28 Victoria, chapitre 163, incorporant les syndics de la *American Presbyterian Society*, de Montréal.
Loi conférant certains pouvoirs à la compagnie d'assurance mutuelle du Canada contre le feu.
Loi amendant l'article 1209 du Code civil.
Loi amendant la loi régissant les corporations de ville
Loi modifiant de nouveau la loi concernant la cour de circuit du district de Montréal.
Loi concernant les compagnies minières.
Loi amendant la Loi des mines de Québec.
Loi concernant un prêt à l'Institut Vaccinogène.
Loi modifiant la loi concernant le fonds de bâtisses et des jurés.
Loi concernant un octroi à la compagnie du pont de Québec et des subsides à des compagnies de chemin de fer.
Loi amendant la loi concernant la vente et l'administration des terres de la couronne.
Loi concernant certaines amendes.
Loi refondant et amendant la loi des licences de Québec.
Loi détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant au comté de Bellechasse, pour toutes les fins.
Loi amendant la loi relative aux établissements industriels.
Loi amendant la Loi électorale de Québec, 1895, concernant l'examen et la mise en vigueur de la liste des électeurs.
Loi concernant la construction des lignes de téléphone.
Loi amendant la loi concernant les taxes sur les corporations et les compagnies commerciales.
Loi amendant la loi concernant les édifices publics.
Loi concernant l'Exposition de Paris de 1900.
Loi amendant l'article 4529 des Statuts refondus.
Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile.
Loi concernant la paroisse de Saint-Denis, Montréal.
Loi amendant la charte de la *Royal Trust Company*.
Loi autorisant la *National Trust Company, Limited*, à faire affaires dans la province de Québec.
Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Thomas Côté au nombre de ses membres.
Loi amendant la charte de la cité de Québec.
Loi concernant le *Bishop's Collège*.
Loi autorisant les syndics de la paroisse de Saint-Georges, district de Beauce, à dresser un nouvel acte de cotisation.
Loi constituant en corporation : La Congrégation des Juifs Roumains, *Beth David*, de Montréal.

- Loi autorisant l'admission de Henri-Paul Lefebvre, à la pratique de la profession d'arpenteur, après examen.
- Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Cœur de Jésus de Montréal.
- Loi concernant l'Institut Royal pour l'avancement des sciences.
- Loi à l'effet de changer le nom de la *Young Men's Hebrew Benevolent Society of Montreal*, en celui de *Baron de Hirsch Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal*, et de développer ses pouvoirs.
- Loi concernant certains immeubles substitués par feu Maurice Gougeon et son épouse.
- Loi amendant de nouveau la charte de la compagnie du chemin de fer Québec Central.
- Loi constituant en corporation la *Ladies City Mission of Quebec*.
- Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke.
- Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Jean-Baptiste-Théophile Lafrenière à la pratique du notariat, après examen.
- Loi concernant les biens appartenant à la mineure Freda Maude Henshaw.
- Loi amendant la charte du Crédit-Foncier Franco-Canadien.
- Loi confirmant et ratifiant, autant qu'il est nécessaire, l'émission des débetures faite par la *Canadian Electric Light Company (limited)*.
- Loi autorisant l'Association des architectes de la province de Québec à admettre David Ogilvy au nombre de ses membres.
- Loi amendant la charte de la Compagnie du Conservatoire de Montréal.
- Loi concernant l'administration des biens d'Edmond Vanier.
- Loi constituant en corporation la *Montreal Mining Exchange*.
- Loi amendant la charte de la ville d'Outremont.
- Loi ratifiant une convention conclue entre la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie électrique de Hull.
- Loi autorisant Gustave-Thélesphore Turcot, de Philadelphie, dans les Etats-Unis, à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec.
- Loi autorisant Oswald Sylvio Métivier à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec.
- Loi octroyant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon, dans le comté de Lévis.
- Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer électrique de Saint-Hyacinthe.
- Loi validant un acte de vente de George Henshaw Holt à Louis-Alexandre Boisvert, en date du 5 septembre 1890.
- Loi amendant la charte de la ville de Chicoutimi.
- Loi concernant les biens de l'Eglise Presbytérienne du Canada.
- Loi constituant en corporation "La Compagnie de Gaz, Electricité et Pouvoir."
- Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis.
- Loi modifiant la charte de la "Compagnie Hypothécaire."

- Loi constituant en corporation le *Catholic Sailors' Club*.
- Loi autorisant William Sutherland à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec, après examen.
- Loi constituant en corporation *The Montreal Day Nursery*.
- Loi constituant en corporation la compagnie *The Great Northern Elevator Company*.
- Loi amendant la loi constituant en corporation La Compagnie de chemin de fer de Jonction de Napierville.
- Loi concernant la division du comté de Nicolet pour les fins d'enregistrement.
- Loi ratifiant et légalisant un règlement de la corporation de la paroisse de Beauport, exemptant de taxes municipales la "Montmorency Cotton Mills Company."
- Loi amendant la charte de la ville de Maisonneuve.
- Loi accordant des pouvoirs additionnels à la *People's Telephone Company*.
- Loi amendant la loi concernant les médecins et chirurgiens.
- Loi annexant au comté d'Yamaska partie de la municipalité de Sainte-Monique pour les fins électorales, judiciaires, municipales et d'enregistrement.
- Loi amendant l'article 816 du Code de procédure civile.
- Loi amendant la loi relative à l'admission à la pratique de la médecine en certains cas.
- Loi amendant l'article 5561 des Statuts refondus.
- Loi amendant l'article 85 du Code civil.
- Loi amendant l'article 480 du Code municipal.
- Loi amendant le Code municipal.
- Loi modifiant le Code municipal.
- Loi amendant l'article 1651 des Statuts refondus.
- Loi amendant l'article 3998 des Statuts refondus.
- Loi amendant l'article 768 du Code municipal.
- Loi constituant en corporation l'Association des bouchers et commerçants de lard de Québec.
- Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre William James Enright à la pratique de la médecine et de la chirurgie.
- Loi amendant la loi concernant le pont de péage sur la rivière Bécancourt, près de l'église de la paroisse de Bécancourt.
- Loi confirmant et ratifiant les règlements Nos 143 et 144 de la ville de Joliette, ainsi qu'un acte d'arrangement intervenu entre la ville de Joliette et la compagnie du chemin de fer le Grand Nord, le 2 octobre 1899.
- Loi amendant la loi constituant en corporation la *Montreal Investment and Freehold Company*.
- Loi amendant la charte de la *Dominion Abattoir and Stock Yards Company*.
- Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Emile Rioux au nombre de ses membres, après examen.

- Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Peter Bercovitch au nombre de ses membres.
- Loi accordant certains pouvoirs à La compagnie *Petroleum Oil Trust (Limited)*.
- Loi amendant les lois organiques de la ville de Saint-Paul.
- Loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse d Saint-Paul de Montréal.
- Loi concernant la paroisse de la Longue-Pointe.
- Loi concernant le village de Beaurivage de la Longue-Pointe.
- Loi revisant les lois organiques de la corporation de la ville de Sainte-Anne de Bellevue.
- Loi concernant la municipalité du village de Villeray.
- Loi constituant en corporation la *Corporation Trust Company of Canada*.
- Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Henri Hains au nombre de ses membres, après examen.
- Loi constituant en corporation *The Labrador Electric and Pulp Company*.
- Loi autorisant le tuteur aux enfants de Flavien Filiatrault, du consentement de ses enfants majeurs, à vendre les fonds de terre relevant de la succession de feu Narcisse M. Lecavalier et de Marie Emilie Crevier, son épouse.
- Loi autorisant Joseph-Arthur Lesage à devenir membre du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.
- Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal.
- Loi constituant en corporation la Compagnie de la Presse.
- Loi autorisant l'Institut des Artisans de Montréal, à emprunter sur hypothèque une somme additionnelle de six mille piastres.
- Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.
- Loi concernant la succession de feu William Watson Ogilvie.
- Loi constituant en corporation la *W. W. Ogilvie Milling Company*.
- Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri.
- Loi constituant en corporation la compagnie de pulpe de Jonquière.
- Loi autorisant la compagnie *The Ottawa Trust and Deposit Company (Limited)*, à faire affaires dans la province de Québec.
- Loi amendant la loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean, ainsi que les lois qui l'amendent.
- Loi confirmant et ratifiant le partage et la distribution des biens et de l'actif de la succession de feu John Bryson et réglant d'autres matières qui s'y rapportent.
- Loi constituant en corporation la *Transit Insurance Company of Montreal, Canada*.
- Loi amendant la loi concernant les corporations de ville.
- Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujets au droit imposé par l'article 1191a des Statuts refondus et ses amendements.
- Loi amendant l'article 5556 des Statuts refondus relatif aux mauvaises herbes.

Loi amendant la loi concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec.

Loi amendant l'article 1126 du Code de procédure civile.

Loi amendant la loi concernant la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières.

Loi amendant la loi concernant l'inspection des compagnies d'assurances.

Loi amendant de nouveau la charte de la *Montreal Trust and Deposit Company*.

Loi concernant un règlement de compte entre le gouvernement et la corporation de la cité de Québec.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de la chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, et a présenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction, un bill intitulé : " Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1900 et le 30 juin 1901, et pour d'autres fins du service public ".

A ce Bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de clore la troisième session du neuvième parlement de la province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Vous venez de terminer les travaux d'une longue session, et j'apprécie hautement le zèle et l'intelligence avec lesquels vous vous en êtes acquittés.

J'ai sanctionné avec beaucoup de satisfaction, les lois nombreuses et importantes que vous avez passées au cours de cette même session.

Messieurs de l'Ass mblée Législative,

Les crédits nécessaires à l'admistration de la chose publique ont été libéralement votés par vous, et mon gouvernement prendra les mesures nécessaires pour que ces crédits soient dépensés avec économie et suivant la destination que vous leur avez donnée.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je fais des vœux, en prorogeant cette Législature, au nom de Sa Majesté, pour le bonheur de chacun de vous et la prospérité de vos familles. Puisse la divine Providence répandre ses dons sur notre province et y faire régner l'harmonie et la paix.

Alors l'honorable Orateur du Conseil Législatif s'exprime ainsi :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur que cette Législature soit prorogée jusqu'à jeudi, le dix-neuvième jour d'avril prochain, pour être ici tenue ; et cette Législature est, en conséquence, prorogée à jeudi, le dix-neuvième jour d'avril prochain.

INDEX

DU

TRENTE-QUATRIÈME VOLUME

63 VICTORIA, 1900

ADRESSES :

A Son Honneur le lieutenant-gouverneur :

—Pour mandat de \$10,000, 14.

AU SUJET DU PRÊT DE 1845 AUX INCENDIÉS, 28 ;
Réponse 138.

POUR MANDAT DE \$9,865, 143.

ASILE DU BON PASTEUR (irrégulière), 5, 10.

AMERICAN PRESBYTERIAN SOCIETY, Montréal, 12.

ASSURANCE MUTUELLE DU CANADA, 20.

BEAUPORT, paroisse de, 8.

BERCOVITCH, Peter, 8.

BERNIER, E., et autres, 9.

BERTHIAUME, l'hon. T., et autres, 9.

BOISVERT, I. I., et autres, 9.

BISHOP'S COLLEGE, 25.

BILLS :

- A.—Bill (A), *pro forma*, 4.
- B.—Bill (B), intitulé : “ Loi autorisant les compagnies de garantie à se porter caution en justice ”. Présenté par l’hon. M. Archambeault et lu la 1ère fois, 10 ; 2e lecture, à com. gén., 22, progrès, 27 ; progrès, 54 ; A. A., 61 ; 3e lecture, 75 ; voté par l’Assemblée, S. A., 99 ; sanctionné, 182.
- C.—Bill (C), intitulé : “ Loi amendant le Code civil ”. Présenté par l’hon. M. Archambeault et lu la 1ère fois, 10 ; 2e lecture, 27 ; 3e lecture, 28 S. A. ; voté par l’ass. lég. 69 ; sanctionné, 182.
- D.—Bill (D), intitulé : “ Loi concernant les procès par jury en matière civile, dans le comté de Gaspé ” Présenté par l’hon. M. Archambeault et lu la 1ère fois, 140 ; 2e lecture, à com. gén., 154 ; S. A., 3e lecture, 159 ; voté par l’assemblée S. A., 182, sanctionné, 182.
- E.—Bill (E), intitulé : Loi amendant la section dix-septième du titre onzième des Statuts refondus ‘relatif aux compagnies d’assurance mutuelle’”. Présenté par l’hon. M. Archambeault et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à com. gén., 67 ; S. A., 3e lecture, 75 ; voté par l’assemblée A. A., am. agréés, 105 ; sanctionné, 182.
- F.—Bill (F), intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les registres des juges de paix ”. Présenté par l’hon. M. Archambeault et lu la 1ère fois, 67 ; 2e lecture, à com. gén., 77 ; S. A., 3e lecture, 83 ; voté par l’assemblée, S. A., 99 ; sanctionné, 183.
- G.—Bill (G), intitulé : “ Loi concernant la substitution Eustache Prudhomme ”. Présenté par l’hon. M. Lanctôt et lu la 1ère fois, 38 ; 2e lecture, à C. B. P., 45 ; A. A., à com. gén., A. A., 3e lecture, 60, 61 ; voté par l’assemblée, S. A., 105, sanctionné, 183.
- H.—Bill (H), intitulé : “ Loi amendant l’article 79a des Statuts refondus de la province de Québec, relatif à la qualification des conseillers législatifs ” Présenté par l’hon. M. Gilman et lu la 1ère fois, 10 ; 2e lecture, à com. gén., 19 ; A. A., 3e lecture, 23.
- I.—Bill (I), intitulé : “ Loi amendant le Code du notariat ”. Présenté par l’hon. M. LaRue et lu la 1ère fois, 10 ; 2e lecture, à com. gén., 27 ; progrès, 29 ; progrès, 51 ; S. A., 3e lecture, 54 ; voté par l’Assemblée, S. A., 105, sanctionné, 183.

- J.—Bill (J), intitulé: “ Loi amendant la loi 27-28 Victoria, chapitre 163, incorporant les syndics de la “ American Presbyterian Society ”, de Montreal. Présenté par l’hon. M. Gilman et lu la 1ère fois, 37; 2e lecture, à C. B. P., 37; S. A., 47; 3e lecture, 54; honoraire remis, 77; voté par l’Assemblée, S. A. 99; sanctionné, 183.
- K.—Bill (K), intitulé: “ Loi conférant certains pouvoirs à la compagnie d’Assurance mutuelle du Canada contre le feu”. Présenté par l’hon. M. Guimet et lu la 1ère fois, 38; 2e lecture, à C. B. P., 62; A. A. 72; renvoyé au comité, 78; A. A., 108; 3e lecture, 116; voté par l’assemblée A. A., am. agréés, 146; sanctionné, 183.
- L.—Bill (L), du Conseil législatif, intitulé: “ Loi amendant l’article 1209 du Code civil, présenté par l’hon. M. LaRue et lu la 1ère fois, 18; 2e lecture, à com. gén., 27; S. A., 29; 3e lecture, 33; voté par l’Assemblée S. A., 73, sanctionné, 183.
- M.—Bill (M), intitulé: “ Loi amendant l’article 464 du Code civil du Bas-Canada”. Présenté par l’hon. M. LaRue est lu la 1ère fois, 19; 2e lecture, rayée de l’ordre du jour, 62.
- N.—Bill (N), intitulé: “ Loi validant certains actes de transport d’immeubles sujet au droit imposé par l’article 1191a des Statuts refondus et ses amendements”. Présenté par l’hon. M. LaRue et lu la 1ère fois, 19; Bill retiré, 23.
- O.—Bill (O), intitulé: “ Loi amendant la loi régissant les corporations”. Présenté par l’hon. M. McCorkill et lu la 1ère fois, 53; 2e lecture, à com. gén., 84; S. A., 3e lecture 90; voté par l’assemblée S. A., 146; sanctionné, 183.
- P.—Bill (P), intitulé: “ Loi amendant l’article 2,160 du Code civil”. Présenté par l’hon. M. Archambeault et lu la 1ère fois, 75; 2e lecture, à 6 mois, 78.
- Q.—Bill (Q), intitulé: “ Loi amendant l’article 3560a des Statuts refondus”. Présenté par l’hon. M. Archambeault et lu la 1ère fois, 75; 2e lecture, à com. gén., 78; S. A., 3e lecture, 83.
- R.—Bill (R), intitulé: “ Loi modifiant de nouveau la loi concernant la Cour de Circuit du district de Montréal”. Présenté par l’hon. M. Archambeault et lu la 1ère fois, 133; 2e lecture, S. A., 141; 3e lecture, 147; voté par l’Assemblée, S. A., 157; sanctionné, 183.
- Bill (No 2.)—Intitulé: “ Loi concernant les compagnies minières”. Reçu et lu la 1ère fois, 27; 2e lecture, 51; com. gén., S. A., 3e lecture, 67; sanctionné, 183.

-
- Bill (No 3).—Intitulé : “ Loi amendant la loi des mines de Québec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 11 ; 2e lecture, 15 ; S. A., 3e lecture, 19 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 4).—Intitulé : “ Loi concernant un prêt à l'Institut Vaccinogène ”. Reçu et lu la 1ère fois, 41 ; 2e lecture, S. A. 45 ; 3e lecture, 51 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 5).—Intitulé : “ Loi concernant le fonds de bâtisse et des jurés et les ventes sur exécution par le shérif ”. Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2e lecture, à com. gén., 159 ; S. A., 3e lecture, 167 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 6).—Intitulé : “ Loi concernant un octroi à la compagnie du pont de Québec, etc. ” Reçu et lu la 1ère fois, 172 ; 2e et 3e lecture, S. A., 178 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 7).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant la vente et l'administration des terres de la Couronne. ” Reçu et lu la 1ère fois, 94 ; 2e lecture, à com. gén., 129 ; S. A., 3e lecture, 137 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 8).—Intitulé : “ Loi concernant certaines amendes. ” Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; 2e lecture, à com. gén., 84 ; progrès, 129 ; S. A., 3e lecture, 136 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 9).—Intitulé : “ Loi à l'effet de refondre et d'amender la loi des licences de Québec. ” Reçu et lu la 1ère fois, 123 ; 2e lecture, à com. gén., 129 ; progrès, 141 ; A. A., 3e lecture, 147 ; am. agréés, 151 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 10).—Intitulé : “ Loi modifiant la constitution de la législature de cette province en ce qui concerne le Conseil législatif. ” Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2e lecture, débat ajourné, 168, 171 ; 2e lecture refusée, 176.
- Bill (No 11).—Intitulé : “ Loi détachant certains lots du comté de Dorchester et les annexant au comté de Bellechasse pour toutes les fins. ” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à com. gén., 78 ; A. A., 85 ; 3e lecture, 89 ; am. agréés, 93 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 12).—Intitulé : “ Loi amendant la loi relative aux établissements industriels. ” Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; 2e lecture, à com. gén., 128 ; S. A., 3e lecture 135 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 13).—Intitulé : “ Loi amendant la loi électorale de Québec 1895, concernant l'examen et la mise en force de la liste des électeurs. ” Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2e lecture, à com. gén., 160 ; S. A., 167 ; 3e lecture, sanctionné, 183.

- Bill (No 14).—Intitulé : “ Loi concernant la construction des lignes de téléphone.” Reçu et lu la 1ère fois, 157 ; mis sur l’ordre du jour, 169 ; 2e et 3e lectures, S. A., 172 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 15).—Intitulé : “ Loi concernant certaines compagnies d’assurance.” Reçu et lu la 1ère fois, 157 ; 2e lecture, à com. gén., 166 ; A. A., 3e lecture, 170 ; am. agréés, 179 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 16).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les édifices publics.” Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; 2e lecture, à com. gén., 129 ; progrès, 135 ; A. A., 160 ; 3e lecture, 163 ; am. agréés, 179 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 17).—Intitulé : “ Loi concernant l’exposition de Paris de 1900.” Reçu et lu la 1ère fois, 172 ; 2e et 3e lectures, S. A., 178 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 21).—Intitulé : “ Loi amendant l’article 3438 des Statuts refondus de la province de Québec”. Reçu et lu la 1ère fois, 105 ; mis sur l’ordre du jour, 109 ; Bill retiré, 125.
- Bill (No 22).—Intitulé : “ Loi amendant l’article 2260 du Code civil.” Reçu et lu la 1ère fois, 110 ; Bill retiré, 160.
- Bill (No 23).—Intitulé : “ Loi amendant l’article 4529 des Statuts refondus de la province de Québec”. Reçu et lu la 1ère fois, 121 ; 2e lecture, à com. gén., 124 ; S. A., 3e lecture, 130 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 27).—Intitulé : “ Loi amendant l’article 79a des Statuts refondus, concernant la qualification des conseillers législatifs”. Reçu et lu la 1ère fois 121 ; 2e lecture à 6 mois, 176.
- Bill (No 28).—Intitulé : “ Loi amendant l’article 94 du Code de procédure civile”. Reçu et lu la 1ère fois. 05 ; mis sur l’ordre du jour, 127 ; 2e lecture, à com. gén., 137 ; S. A., 3e lecture, 142 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 31).—Intitulé : “ Loi concernant la paroisse de Saint-Denis, Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P., 38 ; A. A., 3e lecture, 60 ; am. agréés, 60 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 33).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la “ Royal Trust Company.” Reçu et lu la 1ère fois, 69 ; 2e lecture, à C. B. P., 76 ; A. A., 3e lecture, 81 ; am. agréés, 88 ; sanctionné, 183.
- Bill (No 34).—Intitulé : “ Loi autorisant la *National Trust Company, Limited*, à faire affaires dans la province de Québec”. Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P., 45 ; A. A., 3e lecture, 82 ; am. agréés, 88 ; sanctionné, 183.

-
- Bill (No 35).—Intitulé: “ Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre Thomas Côté au nombre de ses membres ”. Reçu et lu la 1ère fois, 30; 2e lecture, à C. B. P., 38; S. A., 3e lecture, 47; sanctionné, 183.
- Bill (No 36).—Intitulé: “ Loi amendant la charte de la cité de Québec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 55; 2e lecture, à C. B. P., 63; S. A., 3e lecture, 71; sanctionné, 183.
- Bill (No 37).—Intitulé: “ Loi concernant le *Bishop's College* ”. Reçu et lu la 1ère fois, 31; 2e lecture à C. B. P., 38; A. A., 3e lecture, 66; am. agréés, 74; sanctionné, 183.
- Bill (No 38).—Intitulé: “ Loi autorisant les syndics de la paroisse de Saint-Georges, district de Beauce, à dresser un nouvel acte de cotisation ”. Reçu et lu la 1ère fois, 31; 2e lecture, à C. B. P., 39; S. A., 3e lecture, 48; sanctionné, 183.
- Bill (No 39).—Intitulé: “ Loi pour constituer en corporation la Congrégation des Juifs roumains, *Belh David*, de Montréal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 31; 2e lecture, à C. B. P., 39; S. A., 3e lecture, 48; sanctionné, 183.
- Bill (No 40).—Intitulé: “ Loi autorisant l'admission de Henri-Paul Lefebvre, à la pratique de la profession d'arpenteur après examen ”. Reçu et lu la 1ère fois, 31; 2e lecture, à C. B. P., 39; S. A., 3e lecture, 48; sanctionné, 184.
- Bill (No 42).—Intitulé: “ Loi concernant la construction de l'église catholique de la paroisse du Sacré-Cœur le Jésus de Montréal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 41; 2e lecture, à C. B. P., 46; S. A., 3e lecture, 58; sanctionné, 184.
- Bill (No 43).—Intitulé: “ Loi concernant l'Institut Royal pour l'avancement des sciences ”. Reçu et lu la 1ère fois, 31; 2e lecture, à C. B. P., 39; S. A., 3e lecture, 49; sanctionné, 184.
- Bill (No 44).—Intitulé: “ Loi à l'effet de changer le nom de la “ Young Men's Hebrew Benevolent Society of Montreal ” en celui de “ Baron de Hirsch Institute and Hebrew Benevolent Society of Montreal ”, et d'augmenter ses pouvoirs ”. Reçu et lu la 1ère fois, 31; 2e lecture, à C. B. P., 39; S. A., 3e lecture, 49; sanctionné, 184.
- Bill (No 45).—Intitulé: “ Loi concernant certains immeubles substitués par feu Maurice Gougeon et son épouse. ” Reçu et lu la 1ère fois, 74; 2e lecture, à C. B. P., 78; A. A., 92; 3e lecture, 101; am. agréés, 109; sanctionné, 184.

- Bill (No 46).—Intitulé : “ Loi amendant de nouveau la charte de la compagnie du chemin de fer de Québec-Central ”. Reçu et lu la 1ère fois, 32 ; 2e lecture, à C. C. F., 40 ; S. A., 3e lecture, 82 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 47).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation “ The Ladies Mission of Quebec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 32 ; 2e lecture, à C. B. P., 40 ; S. A., 3e lecture, 49 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 48).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke ”. Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. B. P., 78 ; A. A., 97 ; 3e lecture, 105 ; am. agréés, 115 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 49).—Intitulé : “ Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Jean-Baptiste-Théophile Lafrenière, à la pratique du notariat, après examen ”. Reçu et lu la 1ère fois, 32 ; 2e lecture, à C. B. P., 40 ; S. A., 3e lecture, 50 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 50).—Intitulé : “ Loi concernant les biens appartenant à la mineure Freda Maude Henshaw ”. Reçu et lu la 1ère fois, 32 ; 2e lecture, à C. B. P., 45 ; A. A., 88 ; 3e lecture, 102 ; am. agréés, 109 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 51).—Intitulé : “ Loi amendant la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien. Reçu et lu la 1ère fois, 55 ; 2e lecture, à C. B. P., 63 ; S. A., à com. gén., A. A., 3e lecture 73 ; am. agréés, 94 ; sanctionné, 184
- Bill (No 52).—Intitulé : “ Loi confirmant et ratifiant, autant qu'il est nécessaire, l'émission des débenturés faite par la “ Canada Electric Light Company ”. Reçu et lu la 1ère fois, 41 ; 2e lecture, à C. B. P., 46 ; S. A., 3e lecture, 58 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 53).—Intitulé : “ Loi autorisant l'Association des architectes de la province de Québec, à admettre David Ogilvy, au nombre de ses membres ”. Reçu et lu la 1ère fois, 55 ; 2e lecture, à C. B. P., 63 ; S. A., 3e lecture 70 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 54).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la compagnie du Conservatoire de Montréal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. B. P., 79 ; A. A., renvoyé au comité, 109 ; A. A., 162 ; 3e lecture, 170 ; am. agréés, 179, sanctionné, 184.
- Bill (No 55).—Intitulé : “ Loi concernant l'administration des biens d'Edmond Vanier ”. Reçu et lu la 1ère fois, 88 ; 2e lecture, à C. B. P., 95 ; A. A., 144 ; 3e lecture, 153 ; am. agréés, 168 ; sanctionné, 184.

-
- Bill (No 56).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la Montreal Mining Exchange ”. Reçu et lu la 1ère fois, 77 ; 2e lecture, à C. B. P., 85 ; S. A., 3e lecture, 97 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 57).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville d'Outremont ”. Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à C. B. P., 68 ; A. A., 92 ; 3e lecture, 101 ; am. agréés, 104 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 58).—Intitulé : “ Loi ratifiant une convention conclue entre la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie électrique de Hull ”. Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, à c. c. f., 106 ; S. A., 3e lecture, 120 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 59).—Intitulé : “ Loi autorisant l'association des dentistes, à admettre Téléphore G Turcot, au nombre de ses membres ”. Reçu et lu la 1ère fois, 110 ; mis sur l'ordre du jour, 127 ; 2e lecture, à C. B. P., 137 ; S. A., 3e lecture, 156 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 60).—Intitulé : “ Loi autorisant l'association des dentistes, à admettre Oswald Sylvio Métivier, au nombre de ses membres ”. Reçu et lu la 1ère fois, 88 ; 2e lecture, à C. B. P., 95 ; S. A., 3e lecture, 113 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 61).—Intitulé : “ Loi octroyant certains pouvoirs à la corporation de la paroisse de Saint-Etienne de Lauzon ”. Reçu et lu la 1ère fois, 8 ; 2e lecture, à C. B. P., 96 ; S. A., 3e lecture, 114 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 62).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer électrique de St-Hyacinthe ”. Reçu et lu la 1ère fois, 69 ; 2e lecture, à c. c. f., 76 ; A. A., 120 ; 3e lecture, 140 ; am. agréés, 151 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 63).—Intitulé : “ Bill des subsides ”. Reçu et lu 3 fois S. A. 181 ; sanctionné 187
- Bill (No 64).—Intitulé : “ Loi validant un acte de vente de George Henshaw Holt à Alexandre Boisvert, en date du 5 septembre 1890 ”. Reçu et lu la 1ère fois, 42 ; 2e lecture, à C. B. P., 46 ; A. A., 132 ; 3e lecture, 140 ; am. agréés, 151 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 65).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville de Chicoutimi ”. Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. B. P., 79 ; A. A., 104 ; 3e lecture 111 ; am. agréés, 115 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 67).—Intitulé : “ Loi concernant les biens de l'Eglise Presbytérienne du Canada ”. Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à C. B. P., 68 ; A. A., 3e lecture, 82 ; am. agréés, 94 ; sanctionné, 184.

-
- Bill (No 68).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation “ La Compagnie de Gaz, Electricité et Pouvoir ”. Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, à C. B. P., 106 ; A. A., 118 ; 3e lecture, 124 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 69).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis ”. Reçu et lu la 1ère fois, 100 ; 2e lecture, à C. B. P., 107 ; A. A., 119 ; 3e lecture, 124 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 70).—Intitulé : “ Loi modifiant la charte de la compagnie hypothécaire ”. Reçu et lu la 1ère fois, 55 ; 2e lecture, à C. B. P., 63 ; A. A., 97 ; renvoyé au comité, 111 ; A. A., 114 ; 3e lecture, 122 ; am. agréés, 123 ; sanctionné, 184.
- Bill (No 71).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation le “ Catholic Sailors Club ”. Reçu et lu la 1ère fois, 32 ; 2e lecture, à C. B. P., 40 ; S. A., 3e lecture, 50 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 72).—Intitulé : “ Loi autorisant l'Association des dentistes, à admettre William Sutherland, comme un de leur membres, après examen ”. Reçu et lu la 1ère fois, 100 ; 2e lecture, à C. B. P., 107 ; S. A., 3e lecture, 11 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 73).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation “ The Montreal Day Nursery ”. Reçu et lu la 1ère fois, 42 ; mis sur l'ordre du jour, 44 ; 2e lecture, à C. B. P., 51 ; S. A., 3e lecture, 113 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 75).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie “ The Great Northern Elevator Company ”. Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 64 ; S. A., 3e lecture, 70 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 76).—Intitulé : “ Loi amendant la loi constituant en corporation “ La compagnie de chemin de fer de Jonction de Napierville ”. Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à c. c. f., 79 ; A. A., 156 ; 3e lecture, 166 ; am. agréés, 169 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 77).—Intitulé : “ Loi concernant la division du comté de Nicolet, pour les fins d'enregistrement, reçu et lu la 1ère fois, 110 ; 2e lecture, à C. B. P., 117 ; S. A., 3e lecture, 145 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 78).—Intitulé : “ Loi ratifiant et légalisant un règlement de la corporation de la paroisse de Beauport, exemptant de taxes municipales la Montmorency Cotton Mills Company ”. Reçu et lu la 1ère fois, 83 ; 2e lecture, à C. B. P., 90 ; S. A., 3e lecture, 104 ; sanctionné, 185.

-
- Bill (No 79).—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville de Maisonneuve ”. Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 64 ; A. A., 90 ; 3e lecture, 101 ; am. agréés, 107 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 80).—Intitulé : “ Loi accordant des pouvoirs additionnels à la “ People's Telephone Company ”. Reçu et lu la 1ère fois, 62 ; 2e lecture, à C. B. P., 76 ; A. A., à com. gén., A. A., 98 ; 3e lecture, 106 ; am. agréés, 115 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 83).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les médecins et les chirurgiens ”. Reçu et lu la 1ère fois, 83 ; 2e lecture, à com. gén., 90 ; S. A., 3e lecture, 96 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 84).—Intitulé : “ Loi amendant la loi électorale de Québec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 51 ; 2e lecture, à 6 mois, 70.
- Bill (No 85).—Intitulé : “ Loi annexant au comté de Yamaska, partie de la municipalité de Ste-Monique pour les fins électorales, judiciaires, scolaires et d'enregistrement ”. Reçu et lu la 1ère fois, 42 ; 2e lecture, à com. gén., 46 ; S. A., 3e lecture, 68 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 86).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 816 du Code de procédure civile ”. Reçu et lu la 1ère fois, 42 ; mis sur l'ordre du jour, 44 ; 2e lecture, à com. gén., 55 ; A. A., 86 ; 3e lecture, 89 ; message de l'assemblée, 105 ; com. gén., progrès, 111 ; la Chambre n'insiste pas, 138 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 87).—Intitulé : “ Loi amendant la loi relative à la pratique de la médecine en certain cas ”. Reçu et lu la 1ère fois, 52 ; mis sur l'ordre du jour, 67 ; 2e lecture, à C. B. P., 76 ; A. A., 93 ; 3e lecture, 102 ; am. agréés, 110 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 88).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 5561 des Statuts refondus de Québec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 42 ; mis sur l'ordre du jour, 44 ; 2e lecture, à com. gén., 54 ; progrès, 63 ; do, 68 ; A. A., 86 ; 3e lecture, 89 ; am. agréés, 110 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 89).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 85 du Code civil de la province de Québec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à com. gén., 69 ; S. A., 3e lecture, 85 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 90).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 480 du Code municipal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 42 ; mis sur l'ordre du jour, 53 ; 2e lecture, S. A., 63 ; 3e lecture, 67 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 91).—Intitulé : “ Loi amendant le Code municipal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2e lecture, à com. gén., 160 ; S. A., 3e lecture, 167 ; sanctionné, 185.

-
- Bill (No 94).—Intitulé : “ Loi amendant le Code municipal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 121 ; mis sur l'ordre du jour, 133 ; 2e lecture, à com. gén., 141 ; A. A., 148 ; 3e lecture, 154 : canctionné, 185.
- Bill (No 95).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les dentistes ”. Reçu et lu la 1ère fois, 121 ; 2e lecture, à com. spéc., 125 ; Bill refusé, 151 ; motion pour reconsidération négativée, 168.
- Bill (No 96).—Intitulé : “ Loi concernant l'incorporation et l'administration des compagnies commerciales ”. Reçu et lu la 1ère fois, 133 ; 2e lecture, à com. spécial, 148.
- Bill (No 97).—Intitulé : “ Loi amendant le Code de procédure civile ”. Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2e lecture, à 6 mois 160.
- Bill (No 100).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 599 du Code de procédure civile ”. Reçu et lu la 1ère fois, 153 ; mis sur l'ordre du jour, 157 ; rayé à l'ordre du jour, 167 ; renvoyé à 6 mois, 175.
- Bill (No 101).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 1651 des Statuts refondus de la province de Québec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 100 ; 2e lecture, à com. gén., 107 ; S. A., 3e lecture, 112 ; sanctionné, 185.
- Bill (No 105).—Intitulé : “ Loi détachant la paroisse de Lavaltrie du comté de Berthier et l'annexant au comté de l'Assomption ”. Reçu et lu la 1ère fois, 94 ; 2e lecture, à com. spéc. 103 ; Rapport négatif, adopté, 120.
- Bill (No 106).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 3998 des Statuts refondus de la province de Québec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 115 ; mis sur l'ordre du jour, 114 ; 2e lecture, débat, 161.
- Bill (No 107).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 769 du Code municipal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 123 ; 2e lecture, à com. gén., 129 ; S. A., 3e lecture, 137 ; sanctionné 185.
- Bill (No 110).—Intitulé : “ Loi amendant l'acte pour étendre les privilèges et pouvoirs de la “ Compagnie du Pont de Saint-François ”. Reçu et lu la 1ère fois, 100 ; 2e lecture, à C. B. P. ; 107 ; préambule non prouvé, 127.
- Bill (No 111).—Intitulé : “ Loi revisant et refondant la charte de la cité des Trois-Rivières ”. Reçu et lu la 1ère fois, 123 ; 2e lecture, à C. B. P., 130 ; A. A., 161 ; 3e lecture, 169.
- Bill (No 112).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation l'Association des bouchers et commerçants de lard de Québec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 32 ; 2e lecture, à C. B. P., 40 ; A. A., 50 ; 3e lecture, 53 ; am. agréés, 61 ; sanctionné, 185.

-
- Bill (No 113).—Intitulé: “Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre W. J. Enright au nombre de ses membres”. Reçu et lu la 1ère fois, 110; 2e lecture, à C. B. P., 117; S. A., 3e lecture, 126; sanctionné, 185.
- Bill (No 114).—Intitulé: “Loi amendant la loi concernant le pont de péage sur la rivière Bécancourt, près de l'église de la paroisse de Bécancourt”. Reçu et lu la 1ère fois, 69; 2e lecture, à C. B. P., 76; A. A., 98; 3e lecture, 106; am. agréés, 115; sanctionné, 185.
- Bill (No 115).—Intitulé: “Loi confirmant et ratifiant les règlements Nos 143 et 141 de la ville de Joliette, ainsi qu'un acte d'arrangement intervenu entre la ville de Joliette et la compagnie du chemin de fer le Grand Nord, le 2 octobre, 1889”. Reçu et lu la 1ère fois, 83; 2e lecture, à C. B. P., 90; S. A., 3e lecture, 99; sanctionné, 185.
- Bill (No 118).—Intitulé: “Loi amendant la loi constituant en corporation la *Montreal Investment and Freehold Company*”. Reçu et lu la 1ère fois, 33, 2e lecture, à C. B. P., 45; S. A., 3e lecture, 59; sanctionné, 185.
- Bill (No 119).—Intitulé: “Loi amendant la charte de la *Dominion Abattoirs and Stocks Yards Company*”. Reçu et lu la 1ère fois, 33; 2e lecture, à C. B. P., 46; A. A., 3e lecture, 59; am. agréés, 69; sanctionné, 185.
- Bill (No 120).—Intitulé: “Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Emile Rioux au nombre de ses membres après examen”. Reçu et lu la 1ère fois, 110; 2e lecture, à C. B. P., 117; A. A., 114; 3e lecture, 153; am. agréés, 157; sanctionné, 185.
- Bill (No 122).—Intitulé: “Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Peter Bercovitch au nombre ses membres”. Reçu et lu la 1ère fois, 33; 2e lecture, à C. B. P., 41; préambule non prouvé, soumis de nouveau, 61; A. A., 88; 3e lecture, 95; am. agréés, 99; sanctionné, 186.
- Bill (No 123).—Intitulé: “Loi accordant certains pouvoirs à “*The Petroleum Oil Trust, (limited)*”. Reçu et lu la 1ère fois, 111; 2e lecture, à C. B. P., 117; A. A., 145; 3e lecture, 153; am. agréés, 157; sanctionné, 186.
- Bill (No 124).—Intitulé: “Loi amendant les lois organiques de la ville de Saint-Paul”. Reçu et lu la 1ère fois, 83; 2e lecture, à C. B. P., 91; A. A., 133; 3e lecture, am. agréés, 152; sanctionné, 186.

-
- Bill (No 125).—Intitulé : “ Loi concernant la construction des église, sacristie et presbytère de la paroisse de St-Paul de Montréal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 52 ; 2e lecture, à C. B. P., 55 ; A. A., 93 ; 3e lecture, 102 ; am. agréés, 110 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 126).—Intitulé : “ Loi concernant la paroisse de la Longue-Pointe ”. Reçu et lu la 1ère fois, 94 ; 2e lecture, à C. B. P., 112 ; A. A., 119 ; 3e lecture, 128 ; am. agréés, 134 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 127).—Intitulé : “ Loi concernant le village de Beaurivage de la Longue-Pointe ”. Reçu et lu la 1ère fois, 100 ; 2e lecture, à C. B. P., 107 ; A. A., 119 ; 3e lecture, 128 ; am. agréés, 134 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 128).—Intitulé : “ Loi revisant les lois organiques de la corporation de la ville de Ste-Anne de Bellevue ”. Reçu et lu la 1ère fois, 89 ; 2e lecture, à C. B. P., 96 ; A. A. 114 ; 3e lecture, 134 ; am. agréés, 146 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 129).—Intitulé : “ Loi concernant la municipalité du village de Villeray ”. Reçu et lu la 1ère fois, 94 ; 2e lecture, à C. B. P., 103 ; S. A., 3e lecture, 114 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 130).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la “ Corporation Trust Company of Canada ” Reçu et lu la 1ère fois, 100 ; 2e lecture, à C. B. P., 112 ; préambule non prouvé, 127 ; renvoyé au comité, 137 ; A. A., 3e lecture, 175 ; am. agréés, 181 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 132).—Intitulé : “ Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Henri Hains au nombre de ses membres après examen ”. Reçu et lu la 1ère fois, 121 ; 2e lecture, à C. B. P., 125 ; S. A., 3e lecture, 145 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 133).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation “ The Labrador Electric and Pulp Company ”. Reçu et lu la 1ère fois, 116 ; 2e lecture, à C. B. P., 122 ; A. A., 144 ; 3e lecture, débat 157, 158 ; am. agréés, 163 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 134).—Intitulé : “ Loi autorisant le tuteur aux enfants de Flavien Filiatrault à vendre les immeubles de la succession de feu Narcisse M. Lecavalier et de Marie-Emélie Crevier ”. Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 64 ; A. A., 3e lecture, 72 ; am. agréés, 94 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 135).—Intitulé : “ Loi autorisant Joseph-Arthur Lesage à devenir membre du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec ” Reçu et lu la 1ère fois, 169 ; 2e lecture, à C. B. P., 177 ; S. A., 3e lecture, 179 ; sanctionné, 186.

-
- Bill (No 136).—Intitulé : “ Loi amendant la loi revisant et refondant la charte de la cité de Montréal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 116 ; 2e lecture, à C. B. P., 122 ; A. A., 139 ; débat. 149 ; Renvoyé au comité, 154 ; A. A., 156 ; 3e lecture, débat, 163, 166 ; message, 172 ; examiné en com. gén., 177 ; am. réglés, 180, 181 ; sanctionnée, 186.
- Bill (No 137).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la “ Compagnie de la Presse ”. Reçu et lu la 1ère fois, 42 ; 2e lecture, à C. B. P., 47 ; S. A., 3e lecture, 59 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 138).—Intitulé : “ Loi autorisant “ The Mechanics Institute ” à emprunter sur hypothèque une somme additionnelle de \$10,000 ”. Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à C. B. P., 41 ; S. A., 3e lecture, 50 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 139).—Intitulé : “ Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 64 ; S. A., 3e lecture, 72 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 140).—Intitulé : “ Loi concernant la succession de feu William Watson Ogilvie ”. Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 64 ; A. A., 3e lecture 71 ; am. agréés, 94 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 141).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la “ W. W. Ogilvie Milling Company ”. Reçu et lu la 1ère fois, 57 ; 2e lecture, à C. B. P., 65 ; S. A., 3e lecture, 72 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 142).—Intitulé : “ Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Henri ”. Reçu et lu la 1ère fois, 83 ; 2e lecture, à C. B. P., 91 ; A. A., 109 ; 3e lecture, 116 ; am. agréés, 121 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 143).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation “ La compagnie de pulpe de Jonquière ”. Reçu et lu la 1ère fois 116 ; 2e lecture, à C. B. P., 122 ; A. A., 146 ; 3e lecture, 158 ; am. agréés, 163 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 144).—Intitulé : “ Loi autorisant la “ Ottawa Trust and Deposit Company (limited), à transiger des affaires dans la province de Québec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 101 ; 2e lecture, à C. B. P., 107 ; A. A., 127 ; 3e lecture, 134 ; am. agréés, 146 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 145).—Intitulé : “ Loi modifiant la charte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer “ Québec et Lac St-Jean ”. Reçu et lu la 1ère fois, 123 ; 2e lecture, à C. C. F., 130 ; A. A., 139 ; 3e lecture, 147 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 186.

- Bill (No 146).—Intitulé : “ Loi confirmant et ratifiant le partage et la distribution des biens et immeubles de la succession de feu John Bryson et réglant d'autres affaires s'y rapportant ”. Reçu et lu la 1ère fois, 111 ; 2e lecture, à C. B. P., 117 ; A. A., 126 ; 3e lecture, 134 ; am. agréés, 146 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 151).—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la “ Transit Insurance Company of Montreal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 121 ; 2e lecture, à C. B. P., 125 ; A. A., 145 ; 3e lecture, 154 ; am. agréés, 163 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 152).—Intitulé : “ Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895 ”. Reçu et lu la première fois, 122.
- Bill (No 153).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les corporations de ville ”. Reçu et lu la 1ère fois, 124 ; 2e lecture, à com. gén., 130 ; S. A., 3e lecture, 142 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 154).—Intitulé : “ Loi validant certains actes de transport d'immeubles sujets au droit imposé par l'article 1191a des Statuts refondus et ses amendements ”. Reçu et lu la 1ère fois, 133 ; 2e lecture, S. A., 141 ; 3e lecture, 147 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 155).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 5556 des Statuts refondus, relatif aux mauvaises herbes ”. Reçu et lu la 1ère fois, 124 ; 2e lecture, à com. gén., 130 ; S. A., 3e lecture, 138 ; sanctionné, 186.
- Bill (No 156).—Intitulé : “ Loi concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec ”. Reçu et lu la 1ère fois, 157 ; 2e lecture, à com. gén., 166 ; S. A., 3e lecture, 170 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 157).—Intitulé : “ Loi amendant l'article 1126 du Code de procédure civile ”. Reçu et lu la 1ère fois, 153 ; mis sur l'ordre du jour, 163 ; 2e et 3e lectures, S. A., 176 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 158).—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières ”. Reçu et lu la 1ère fois, 128 ; 2e lecture, à com. gén., 142 ; S. A., 3e lecture, 149 ; sanctionné ; 187.
- Bill (No 160).—Intitulé : “ Loi pour amender la loi concernant l'inspection des compagnies d'assurances ” Reçu et lu 3 fois, S. A., 180 ; sanctionné, 187.
- Bill (No 161).—Intitulé : “ Loi amendant de nouveau la charte de “ The Montreal Trust and Deposit Company ”. Reçu et lu la 1ère fois, 147 ; 2e lecture, à C. B. P., 154 ; A. A., 162 ; 3e lecture, 171 ; am. agréés, 180 ; sanctionné, 187.

Bill (No 166).—Intitulé: “ Règlement de comptes entre le gouvernement et la corporation de Québec”. Reçu et lu 3 fois S. A., 180 ; sanctionné, 187.

Bill (No 167).—Intitulé: “ Loi amendant le Code municipal relativement aux eaux d'alimentation.” Reçu et lu la première fois, 181.

COMPAGNIE HYDRAULIQUE, St-Hyacinthe, 5.

CRÉDIT FRANCO-CANADIEN, 5.

CÔTÉ, Thomas, 5.

CHEMIN DE FER DE NAPIERVILLE, 8.

CHICOUTIMI, ville de, 8.

CHURCH HOME, 8.

CAOUCETTE, T., et autres, 9.

CANADIAN ELECTRIC LIGHT COMPANY, 9.

CHEMIN DE FER QUÉBEC ET LAC ST-JEAN, 15.

COMITÉS NOMMÉS.

1.—DES PRIVILÈGES:—Usages et coutumes du parlement, 4.

2.—DES CONTINGENTS:—Nommé, 11.

1er—Rapport, reçu lu et adopté, 13, 14.

2e— “ “ “ “ 20.

3e— “ “ “ “ 43.

4e— “ “ 131 “ 142.

3.—DES ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS:—Nommé, 11.

1er—Rapport, reçu lu et adopté, 13.

Délais prolongés, 14, 92.

2e—Rapport, reçu, lu et adopté, 21.

3e— “ “ “ “ 34, 37.

4e— “ “ “ “ 57, 58.

5e— “ “ “ “ 66.

6e— “ “ “ “ 70.

7e— “ “ “ “87; 95.

8e— “ “ “ “ 132.

9e— “ “ “ “ 155.

4.—DES CHEMINS DE FER:—Nommé, 11.

1er—Rapport reçu, lu et adopté, 13.

5.—DES IMPRESSIONS :—Nommé, 11.
 Message de l'Assemblée, 22.
 Comité collectif, 22.
 1er—Rapport, reçu lu et adopté, 162.
 2e— “ “ “ “ 173.

6.—DE LA BIBLIOTHÈQUE :—Nommé, message, 12.
 Message de l'Assemblée, 21.
 Comité collectif, 22.

7.—CHAMBRE DE LECTURE ET DÉBATS :—Nommé, 11.

DOMINION ABATTOIR COMPANY, 8.

ENRIGHT, W. J., 9.

FARMER, Patrick, et autres, 9.

GARNEAU, hon. P., et autres, 8.

GREFFIER, comptes du, déposés, 14; renvoyés au comité, 26.

HULL ELECTRIC COMPANY, 5.

HAINS, Henri, 8.

HENSHAW, F. C., 15.

HOPITAL ST-ANTOINE, Longueuil, 15.

KINGSTON, Sir W. H., et autres, 16.

JONQUIÈRES, compagnie de, 16.

LANDRY, T. P., et autres, 5.

LEARMONTH, Charlotte, et autres, 5.

LEDUC, A. A., et autres, 8.

LESAGE, J. A., 9.

LABRADOR ELECTRIC LIGHT CO., 9.

LAURENTIDE PULP COMP., 9.

LONGUE-POINTE, paroisse et village de, 9.

LAFRENIÈRE, G. B., 9.

LANGLAIS, J. A. et autres, 12.

LONGUEUIL, hôpital de, 15.

LONGUEUIL, conseil de ville de, 143.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR.—Se rend à la salle du Conseil législatif, ouvre la session; discours du Trône, 1, 3, 4. Adresse en réponse, 6; sanctionne les Bills et clôt la session, 185, 187.

MESSAGES :

Du Lieutenant-Gouverneur :

Au sujet de l'adresse en réponse au discours du trône, 26.

MONTREAL INVESTMENT COMPANY, 8.

MONTRÉAL, comm. d'écoles de, 8.

MONTRÉAL, paroisse St-Denis de, 8.

MAUCOTEL, J. A., 9.

MORIN, Chs., et autres, 9.

MONTREAL MINING EXCHANGE, 8.

MONTRÉAL, cité de, 9.

MÉTIVIER, O., 16.

MECHANIC'S INSTITUTION, Montréal, 16.

MONTRÉAL, Conservatoire de, 16.

MAISONNEUVE, ville de, 16.

MATHIEU, l'hon. F. X., présente sa commission et prend son siège, 24, 25.

MONTRÉAL, Lord Evêque de, 25.

MATHIEU, l'hon. F. X., aux Bills privés, 37

MEUNIER, O., et autres, 113.

MCNIDER, Arch., et autres, 9.

McMURTY, A., et autres, 9.

NAZARETH, asile, Etat des affaires, 7.

NAPIERVILLE, chemin de fer de, 8.

OUTREMONT, ville de, 8.

O'GILVIE, D., 15.

OTTAWA TRUST AND DEPOSIT COMPANY, 53.

PORTAGE DU FORT RAILWAY, 8.

PRUDHOMME, Eulalie, 9

PRESBYTERIAN CHURCH IN CANADA, 12.

PAUL, Henri, 15.

PRUDHOMME, Philéas, et autres, 16.

PETROLEUM OIL TRUST, 16.

QUÉBEC, Cité de, 5.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY, 9.

QUEBEC CITY MISSION, 9.

QUEBEC PROV. WOM. CHR. TEMP. UNION, 15.

RAPPORTS :

—Imprimeur de la Reine, 6.

—Bibliothécaire, 7.

—Statistiques municipales, 101.

—Statistiques judiciaires, 101.

ROUMANIAN JEWS, 12.

ROYAL INSTITUTION, advancement of learning, 12.

RIOUX, Emile, 16.

SŒURS DE CHARITÉ, Bon-Pasteur, Montréal, 5.

ST-ETIENNE DE LAUZON, 5.

SUTHERLAND, William, 5.

SŒURS DE LA MISÉRICORDE, 5, 10.

ST-MAURICE LAND COMPANY, 5.

ST-LAWRENCE AND N. W. R. W. COMP., 5.

SANDERSON, Mary, E., et autres, 8.

ST-DENIS, Montréal, 8.

ST-LOUIS, ville de, 8.

SACRÉ-CŒUR, syndics de, 8.

ST-PAUL, ville de, 9.

STEARNS, S. P., et autres, 9.

STE-ANNE DE BELLEVUE, 9.

ST-HENRI, cité de, 8.

SHERBROOKE, cité de, 12.

ST. FRANCIS BRIDGE COMP., 12.

STE-FLORE, paroisse de, 16.

ST-HYACINTHE, ville de, 81.

T
TRAHAN, Narcisse, 9.

TROIS-RIVIÈRES, cité de, 15.

TURCOT, G., 16.

V
VANNIER, Joseph, 9.

VILLERAY, village de, 16.

W
WHITE, Mary-Henriette, et autres, 57.

Y
YOUNG MEN'S HEBREW BENEVOLENT SOCIETY, 43.